
Ethnocentrisme et paternalisme occidentaux dans les projets d'aide au développement: l'état des lieux d'une "violence symbolique": l'étude de cas d'un projet français de "maisons des familles"

Auteur : De Oliveira, Jennifer

Promoteur(s) : Razy, Elodie

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sciences de la population et du développement, à finalité spécialisée
Coopération Nord-Sud

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/12967>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

NOM : De Oliveira

Prénom : Jennifer

Matricule : s185498

Filière d'études : Sciences de la population et du développement

Mémoire de fin d'étude

Ethnocentrisme et paternalisme occidentaux dans les projets d'aide au développement : l'état des lieux d'une « violence symbolique »

L'étude de cas d'un projet français de « maisons des familles »

PROMOTRICE : RAZY Elodie

LECTEURS : PONCELET Marc, BEAULIEU Pierre

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
Partie 1 - Conceptualisation et contextualisation historique de l'aide et des projets de développement.....	6
1. Développement, aide au développement et projet d'aide au développement	6
1.1. Le développement	6
1.2. L'aide au développement	7
1.3. Les projets d'aide au développement international.....	8
2. Histoire de l'aide au développement international (1715 - 1950) : un contexte historique axé sur la colonisation.....	10
2.1. Le siècle des Lumières (1715 – 1798)	10
2.2. Un héritage colonial (1870 – 1940)	11
3. Histoire de l'aide au développement internationale (1950 - 2000) : un contexte historique axé sur la décolonisation	15
3.1. Les théories modernisatrices et leurs enjeux stratégiques.....	15
3.2. Un non-alignement des « pays du Tiers-Monde »	16
3.3. Après les théories modernisatrices : « La théorie de la dépendance ».....	17
3.4. « La stratégie des besoins de base » de Robert McNamara	18
3.5. La crise de la dette des Etats du sud.....	18
3.6. « Il faut sortir de la crise de la dette »	19
4. Conclusion.....	20
Partie 2 - Présentation de l'étude de cas : le projet « Via-Familiis »	22
1. Approche méthodologique du mémoire.....	22
1.1. Evolution contextuelle et difficultés rencontrées	22
1.2. Approche et domaine de recherche théorique	22
2. Histoire et visée du projet	24
3. Acteurs et partenaires du projet.....	26
3.1. Fondation des Apprentis d'Auteuil	26
3.2. Planète Enfants et Développement.....	26
3.3. L'Agence française de développement	27
3.4. Les partenaires locaux opérationnels	28
4. Conclusion.....	29
Partie 3 - Ethnocentrisme et paternalisme occidental : analyse des influences structurelles et sociales de la mise en œuvre du projet « Via-Familiis ».....	30

1.	L'influence structurelle : élément conditionnant la pratique des professionnels du projet « Via-familiis »	30
1.1.	Eléments de définition.....	30
1.2.	Politiques d'aide au développement : les cinq principes de l'efficacité de l'aide dans la conception du projet « Via-familiis ».....	31
1.3.	Mise en application du principe « d'appropriation » de l'aide dans le projet Via-familiis : un cadre réduisant l'ethnocentrisme et le paternalisme des gestionnaires du projet	32
1.4.	Mise en application du principe de « gestion axée sur les résultats » : un cadre favorisant le potentiel ethnocentrisme et paternalisme des gestionnaires du projet ..	36
1.5.	Conclusion et nuances à apporter.....	41
2.	L'influence sociale : élément conditionnant la pratique des professionnels du projet « Via-familiis »	42
2.1.	Eléments de définitions	42
2.2.	La famille est « un enjeu central du projet » « Via-familiis » : Etats des lieux des représentations des gestionnaires français et des partenaires africains du projet.....	46
3.	Conclusion.....	53
	CONCLUSION GENERALE	54
	ANNEXES	59
	Annexe II : Bienfaits de la colonisation énoncés par Jules Ferry le 28 juillet 1885	60
	Annexe III : Organes subsidiaires et institutions spécialisées composant l'ONU	61
	Annexe IV : Tableau des caractéristiques des personnes interrogées	63
	Bibliographie.....	64

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de mon stage et qui m'ont aidée lors de la rédaction de ce mémoire, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du projet « Via-familiis » pour m'avoir accordé des entretiens et répondu à mes questions.

Merci à ma famille et tout particulièrement à ma maman, ma sœur Laura, et ma tante, ayant toujours cru en moi, pour leur soutien indéfectible, leurs accompagnements sans faille depuis le début de mes études, et la relecture de ce troisième mémoire.

Je remercie mes amies Fabienne et Louise, qui ont été énormément présentes pour moi depuis maintenant 3 ans, dans des étapes de vie décisives. Leur soutien inconditionnel, leurs « coups de pied au cul » et leurs encouragements ont été d'une aide inestimable.

Merci à l'ensemble des personnes rencontrées depuis mon arrivée en Belgique, m'ayant permis de poursuivre mon cheminement réflexif personnel et spirituel. A Valentina, jeune fille de maintenant 8 ans, et à sa famille qui m'ont permis d'apprendre encore et encore sur moi-même et de grandir.

A Marie, Jérémy et Sébastien pour leur travail pointilleux de relecture, de mise en forme et de reformulation.

Clin d'œil à l'institution « la Passerelle » et à ses bénéficiaires, qui m'ont permis de continuer à exercer mon métier d'éducatrice pendant mes études et su me redonner « foi » dans le travail social.

Enfin, je remercie Madame Elodie Razy, ma promotrice de mémoire pour ses conseils de rédaction et d'analyse qui ont été précieux.

Acronymes

AFD : Agence Française de Développement

BM : Banque Mondiale

FAA : Fondations des Apprentis d'Auteuil

GAR : Gestion axée sur les résultats

MDF : Maisons des familles

ONU : Organisation des Nations-Unis

PAS : Plan d'Ajustement Structurel

PE&D : Planète Enfants et Développement

RDC : République Démocratique du Congo

« Celui qui avance avec confiance dans la direction de ses rêves connaîtra un succès inattendu dans la vie ordinaire. »

N.H. Kleinbaum

« Plus j'apprends, plus je réalise que je ne sais pas .»

Albert Einstein

INTRODUCTION

« L'esprit a du pouvoir sur le corps ! », ritournelle tant entendue durant mes 3 années de licence en STAPS¹. Les nombreuses heures passées sur la piste de course, le tumbling, les terrains sportifs, les salles de musculations m'ont appris que le mental avait la faculté de pousser le corps dans ses retranchements même si ce dernier se trouve à « bout ».

David Le Breton est un auteur que j'ai appris à connaître lors de ces études. Ce socio-anthropologue, qui a aussi réalisé des études en psychopathologie, a pu démontrer, lors de ses nombreuses recherches, que nos expériences corporelles vécues ont un effet sur la manière dont nous nous représentons, incarnons et ajustons notre corps. Cette donnée qui est ressortie lors d'un de mes premiers cours en psychologie sociale, en première année, m'a permis de comprendre que les représentations que l'on a de notre corps étaient influencées par nos vécus corporels qu'ils soient « anodins » ou « traumatiques » : nous avons tous une mémoire corporelle. Ainsi selon la théorie de William Reich, médecin, psychiatre et psychanalyste, notre corps n'oublie jamais et enregistre, une infinité d'impressions sensorielles et corporelles qui ne sont pas conscientisées agissant sur nous (G.Tonella, 2010). Ce constat, a été pour moi un « déclic » ayant tracé une sorte de ligne conductrice dans mes réflexions conduites lors de mes autres études.

Trois ans plus tard, au cours de ma seconde année d'études en éducation spécialisée, j'ai effectué un stage de 6 mois en protection de l'enfance. Durant ce stage j'ai accompagné une jeune fille âgée de 13 ans ayant vécu toute son enfance dans un environnement familial régi par des hommes maltraitants. Au vu de son vécu, cette dernière avait appris que pour être « aimée » et acceptée par les hommes, il fallait adopter envers eux un comportement de soumission et de dévotion. J'ai, alors, pu comprendre que les différents vécus personnels engendraient des représentations pouvant également influencer d'autres domaines de vie, et que celles-ci pouvaient notamment devenir « limitantes » et entretenir, entre autres, des rapports de domination empêchant les individus de s'épanouir. Mes autres stages réalisés dans le

¹ Sciences et Technique des Activités Physique et Sportives.

domaine de la migration et du handicap, m'ont permis de peaufiner cette réflexion en prenant conscience que de multiples contextes tels que l'environnement culturel, familial, social ou encore économique, pouvaient avoir une influence sur la psychologie de l'individu ainsi que sur sa vision et philosophie du monde. Dans le domaine de l'éducation spécialisée, acquérir cette réflexion me semble primordial si l'on souhaite au mieux comprendre et accompagner une personne dans une difficulté de vie. Cette réelle conscientisation m'a encouragée à « *aller voir plus loin* » et à approfondir l'analyse des multiples composantes, notamment sociale et culturelle, qui façonnent les représentations de l'être. Ainsi, j'ai fait le choix de poursuivre mes études au sein d'un master en socio-anthropologie.

En parallèle de mes trois années de master, j'ai eu l'opportunité d'exercer mon métier d'éducatrice avec une jeune fille autiste, des adultes porteurs de troubles psychologiques et de handicap mental, ainsi que des personnes en situation de grande précarité. Ces diverses expériences professionnelles m'ont permis de continuer à explorer les multiples influences structurants nos représentations. J'ai également réalisé qu'il était essentiel de m'intéresser, et de me questionner davantage sur les systèmes légaux, institutionnels, ou encore hiérarchiques des différentes institutions dans lesquelles j'ai travaillé. Tous ces systèmes peuvent s'avérer symboliquement « violents »², au sens bourdieusien du terme, pour les bénéficiaires de l'éducation spécialisée et les travailleurs sociaux. Cette prise de conscience m'a offert l'opportunité de prendre du recul sur ma pratique professionnelle et de comprendre que cette dernière devait être améliorée. En effet, le métier d'éducateur suppose d'entreprendre des actions et des réflexions afin d'agir pour le bien-être des autres. Cependant qu'est-ce que bien agir ? Si l'on reprend le concept de l'ouvrage³ du psychologue Donald Winnicott, nous pouvons nous demander « qu'est-ce qu'être un éducateur suffisamment bon ? ». Comment devons-nous agir ? Quels sont le sens et le but de nos actions ? Et particulièrement, comment composons-nous avec les injonctions structurelles, institutionnelles, avec notre éthique, nos représentations ? Nos représentations de la personne handicapée ou encore d'une personne en situation de migration par exemple ?

Ainsi, ces questionnements couplés à mes études en sciences de la population et du développement, m'ont appris à effectuer un décentrement et une sorte d'introspection afin de comprendre que j'étais une résultante de mon vécu personnel, d'une socialisation, d'un inconscient

² « *La violence symbolique est un concept utilisé dans le cadre des analyses sur la reproduction sociale ou sur les rapports de domination (de classe, de genre, de race) qui constituent des éléments de structuration de l'ordre social à travers l'intériorisation des hiérarchies et des normes sociales* » (Ugo Palheta, « Violence symbolique et résistances populaires: Retour sur les fondements théoriques d'une recherche [URL : <https://journals.openedition.org/edso/1117>, consulté le 13 juin 2021].

³ « La mère suffisamment bonne »

collectif, d'un système sociétal composé de règles, de normes et de valeurs venant moduler ma pratique professionnelle et ma vision du travail d'éducateur.

Ce constat s'est affiné lors de mon stage de fin d'étude effectué au sein de l'association Planète Enfants et Développement (PE&D), en février et mars 2021. Cette association a été sollicitée, en janvier 2021, par la Fondation Apprentis d'Auteuil (FAA) pour son expertise dans l'accompagnement familial en tant que partenaire technique, afin de participer à la mise en œuvre du projet français « *Via-familiis* ». Ce projet souhaite construire des structures d'accompagnement des familles sur différentes thématiques, afin de développer les notions de parentalité, d'éducation, de protection de l'enfance, dans cinq pays différents : le Mali, la République Démocratique du Congo (RDC), Burkina-Faso, les Philippines et le Cambodge.

La direction m'a proposé d'intégrer ce projet en tant que stagiaire au sein du siège de l'association à Paris. Pendant 2 mois, j'ai eu l'occasion de travailler avec Hélène Gerbeau chargée pédagogique en accompagnement familial et coordinatrice internationale du projet. J'ai alors pu participer à la mise en œuvre du projet « *Via-familiis* »⁴.

Au regard des connaissances acquises sur les référents culturels durant mon expérience personnelle au Sénégal ainsi que lors d'un stage effectué en Centre d'accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), j'ai fait le choix de cibler mon analyse exclusivement sur les partenaires burkinabés, maliens et congolais du projet : le pays dispose en effet d'une histoire et de particularités culturelles communes, bien que ces dernières soient à relativiser.

Pendant ce stage, j'ai pu mettre en relation mes observations avec mes réflexions qui ont émergé pendant mes précédentes études. En effet, j'ai constaté que l'Agence française de développement (AFD) ; institution finançant le projet « *Via-familiis* », avait un grand pouvoir décisionnel, notamment au niveau de la mise en œuvre du projet. Ce pouvoir se formalisant par diverses règles et obligations influençait fortement les diverses parties prenantes du projet, dans leur volonté d'action et de conception du projet « *Via-familiis* ». Outre ce constat, au cours de la réalisation d'une formation destinée aux travailleurs sociaux des futures Maisons des familles (MDF) – conçue avec Hélène et le responsable « programme parentalité » – j'ai également remarqué que les représentations sociales et culturelles⁵ de chaque partie prenante du projet pouvaient aussi venir influencer et interférer dans sa mise en œuvre. Pour autant, même si certaines sont ancrées, il m'a semblé que les vécus personnels et professionnels de certains des acteurs du projet leur offraient la possibilité de prendre du recul sur leurs propres

⁴ Annexe I : Organigramme du projet « *Via-familiis* ».

⁵ De l'aide au développement, de l'entité sociale de la famille ainsi que de ses différentes composantes, etc.

représentations. Comprendre les mécanismes de leur construction influence leurs pratiques professionnelles. Cette compréhension entraîne chez eux une prise de recul sur leur manière « d'être un professionnel du développement », offrant ainsi une occasion supplémentaire au projet de se réaliser dans un contexte où les relations entre les différentes parties prenantes est plus égalitaire et/ou équitable.

Ces constats m'ont permis d'effectuer un parallèle entre mon vécu d'éducatrice et mon expérience de stagiaire au sein de PE&D, ce qui m'a conduite à mettre en avant deux hypothèses qui sont toutefois à nuancer en fonction de l'histoire personnelle et professionnelle de l'individu. Premièrement, le système structurel, renvoyant aux normes et aux valeurs qui régissent une organisation et son fonctionnement, exercent une contrainte symbolique⁶ et non négociable chez le professionnel, ce qui se répercute dans sa manière d'agir au sein de sa pratique professionnelle. Deuxièmement, les représentations sociales et culturelles de l'individu influencent sa pratique professionnelle.

Grâce à divers échanges et entretiens réalisés auprès des différentes parties prenantes du projet « Via-familiis », j'ai pu confirmer et nuancer ces deux hypothèses. Ainsi, j'ai fait le constat d'un ethnocentrisme et d'un paternalisme occidentaux chez les gestionnaires du projet français plus ou moins conscientisés, et qui, indubitablement, s'ancraient au sein de leurs pratiques professionnelles. Quant aux partenaires de projet africains, les représentations qu'ils se faisaient de l'aide au développement instaurent une sorte d'injonction à ne pas pouvoir s'autoriser à agir comme ils le souhaiteraient dans la mise en place du projet ou à s'inciter à aller dans le sens des gestionnaires de projets. Mais comme pour les gestionnaires de projets français, les partenaires de projets africains modifiaient leurs représentations au regard de leurs propres expériences personnelles et professionnelles.

Ces constatations et cheminements réflexifs m'ont conduite à élaborer la problématique suivante : *« Dans quelle mesure le paternalisme et l'ethnocentrisme occidentaux occupent-ils encore une place centrale dans les projets de développement ? Quelle est l'importance de les dépasser dans la construction d'un projet ? L'exemple d'un projet de « Maisons des familles » est-il exemplaire en la matière ?*

Dans cette problématique, le paternalisme évoque avant tout une dimension politique venant s'imposer à la fin du XIX^{ème} siècle lorsque les responsables de mouvements ouvriers l'utilisèrent pour dénoncer les pratiques patronales (Rubbers : 2013). Par la suite, ce terme fut repris par les sciences sociales afin de désigner « une domination imposée sous couvert de protection et de légitimée par référence au pouvoir exercé par le père » (Rubbers. B, 2013 : 19). Pour le politiste Jean-Marie Donegani, « le paternalisme est une attitude du pouvoir, à la fois bienveillante et autoritaire, qui

⁶ Au sens Bourdieusien du terme.

consiste à imposer une domination sous couvert de protection désintéressée. Il s'agit de faire le bien d'autrui, éventuellement contre son gré, en lui déniait les capacités cognitives ou morales nécessaires à la poursuite et l'obtention de ce bien » (2011 : 5). Cette définition est à mettre en lien avec l'histoire de l'aide au développement internationale ainsi qu'avec son fonctionnement actuel. En effet, par le financement des pays du « nord », de la quasi-totalité de l'aide humanitaire et au développement des pays du « sud », une relation de dépendance financière est encore fortement présente. Ce qui conduit à l'instauration d'une relation asymétrique dans laquelle, le financement des pays du « nord », disposant de la sagesse et du pouvoir, répond la dépendance des « pays du sud », supposément dépourvu de la capacité à être un pays « libre ». (Donegani. J.M, 2015).

Quant à l'ethnocentrisme, il se définit de manière générale comme un « *comportement social et une attitude inconsciemment motivée qui conduisent à privilégier et à surestimer le groupe racial, géographique ou national auquel on appartient, aboutissant parfois à des préjugés en ce qui concerne les autres peuples* » (CNRTL, 2021).

L'anthropologue Christian Ghasarian définit l'ethnocentrisme en le reliant avec l'importance pour toute personne qui souhaite s'intéresser à tout autre peuple ou culture « *d'éviter les notions préconçues et les préjugés culturels* » (Ghasarian. C, 1996 : 245). Par ailleurs, pour l'anthropologue Radcliff-brown il est également impératif, pour comprendre les lois et les coutumes des peuples non européens, de s'interdire « *de les interpréter selon nos propres conceptions du droit* » (1952, cité par Ghasarian, C 1996 : 245). Ainsi, au vu de ces définitions, je dirais que l'utilisation des termes : « ethnocentrisme occidental » désigne au sein de ma problématique un cadre d'analyse de référence se basant sur le contexte socio-économique et culturel de « pays du nord » « pays industrialisés » ou encore de « pays développés », à partir duquel nous observons les pays dit « du sud », « en voie de développement » ou de « sous-développés » (Pirotte, G, 2018-2019 ; Ghasarian. C, 1996).

Par l'intermédiaire d'une articulation entre la théorie et la pratique, et d'une approche sociologique, anthropologique et philosophique, je souhaite à travers ce mémoire analyser l'origine et les impacts des représentations des professionnels français et africains du projet « Via-familiis » sur sa conception et sa mise en œuvre.

Pour se faire, dans un premier temps je dresserai le contexte socio-historique de la naissance de l'aide au développement, ce qui permettra de comprendre dans quelle dynamique s'inscrit le projet Via-familiis. Par la suite, j'effectuerai une présentation du projet « Via-familiis » ainsi que de ses acteurs ayant participé à sa mise en œuvre. Pour finir, grâce à des entretiens, effectués avec huit professionnels ayant participé à la conception du projet, et grâce à des appuis théoriques, je réaliserai une analyse des tenants et des aboutissants des représentations des professionnels du projet « Via-familiis ».

PARTIE 1 - CONCEPTUALISATION ET CONTEXTUALISATION HISTORIQUE DE L'AIDE ET DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Avant d'apporter une analyse spécifique au projet « Via-familiis », il m'a semblé indispensable d'élaborer deux parties relatives à la conceptualisation et à l'histoire de l'aide au développement, nous permettant d'éclairer le contexte global de son émergence. Ce qui nous permettra de saisir au mieux les multiples enjeux et intérêts qui se jouent encore actuellement, au sein des projets d'aide au développement et plus précisément au sein du projet « Via-familiis ».

1. Développement, aide au développement et projet d'aide au développement

Ici, nous définirons dans un premier temps ce qu'est le développement. Ce qui nous permettra, par la suite, de conceptualiser ce que représente l'aide au développement. Une fois le développement et l'aide au développement défini, nous pourrons caractériser ce que représentent les projets de développement.

1.1. Le développement

Tout d'abord, de manière très générale, le développement se définit comme une action d'évoluer, de progresser, il est perçu comme une notion d'essor, d'expansion. (Larousse, 2021).

Selon le sociologue Gauthier Pirotte, ce terme est utilisé dans de multiples contextes et usages. Si l'on se réfère au sens commun du mot, il est appréhendé « *comme un quasi synonyme de bien-être pour tous, à un niveau de vie suffisant ou à une série de biens et de services (eau potable, nourriture saine, ect) auxquels tout le monde aurait droit au nom du partage d'une même humanité* » (Pirotte. G, 2018 – 2019 : 14). Ainsi, le développement pourrait mettre en avant un processus « *permettant l'accès à un état, celui des pays dit développés* » (Pirotte. G, 2018 – 2019 : 14).

Pour le socio-anthropologue Olivier de Sardan, le développement se définit comme « *l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs.* » (De Sardan J.P.O, 1995 : 13).

En sciences humaines, le développement est également affilié à une amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie d'une population (Dorcas. A, 2019).

Enfin, pour le sociologue suisse Gilbert Rist, pour qui la conception du développement s'insère dans un courant d'analyse critique, le développement se constitue « *d'un ensemble de pratiques parfois*

contradictoires en apparence qui pour assurer la reproduction sociale oblige à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) » destinées à une demande solvable. (Rist. G, 2007 : 27 - 34).

Au vu des différentes définitions, le développement semble se définir comme un concept façonné par des représentations occidentales s'imbriquant donc avec un certain ethnocentrisme. En effet, il s'apparente à un processus de changement global visant à un « mieux » que cela soit économique, politique ou social. Ce changement s'avère être gouverné par un certain modèle de vie des pays dits « occidentaux », « riches » ou « développés » que l'on souhaiterait transférer et appliquer aux « pays en développement » ou encore du « sud » par l'intermédiaire d'interventions mises en place par les pays initiateurs du développement (le plus souvent du nord). De plus, ce développement implique quasi systématiquement une destruction d'anciennes pratiques sociales, culturelles ou économiques, de rapports sociaux, ou encore de la nature, etc, ayant pour prétexte une transformation économique et sociale. (Rist. G, 2007), puisque, tous changements invitent à une métamorphose d'un passé.

1.2. L'aide au développement

La vision du développement apportée précédemment offre la mise en perspective du contexte, somme tout très occidentalisé, ainsi que ses divers enjeux. Ce cadre, nous permet désormais de mettre en place les jalons de la définition de l'aide au développement.

Ainsi, si l'on s'arrête à représenter l'aide dans un sens relativement « large » elle se définirait, d'après Gaston Leduc, économiste et universitaire français, comme « *tout apport, quels qu'en soient l'objet et la forme, qui aboutiraient, en fin de compte, à favoriser le développement souhaité — ou du moins, que les auteurs de ces actes accompliraient dans cette intention, même si le résultat définitif n'était pas exactement celui que l'on se proposait au départ* » (Leduc. G, 1963 : 238).

L'aide au développement est le plus généralement apportée aux pays en voie de développement afin « *d'éviter les désordres sociaux et internationaux que pourrait entraîner la prolongation de leur état de pauvreté ou l'élargissement des écarts entre leurs niveaux de vie et ceux des pays « riches »* ». (Leduc. G, 1963 : 240). Pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), elle a « *pour but principal de favoriser le développement économique et l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement* » (OCDE, 2016).

« *Le monde diplomatique* », mensuel critique traitant de questions internationales depuis 1954, désigne l'aide au développement comme « *l'ensemble des ressources fournies aux pays pauvres dans le*

but déclaré de favoriser le développement économique et d'améliorer le niveau de vie de leurs habitants. Elle prend généralement la forme de dons, de prêts d'argent à taux préférentiel et d'annulation de dettes » (2017). Quand le donateur de l'aide est un pays ou une institution publique, l'aide prend le nom « *d'aide publique au développement* ». Parmi les distributeurs d'aide publique les plus connus, nous pouvons citer l'Union Européenne ou encore l'Agence Française de Développement. Cette aide peut également être distribuée par des organismes privés, tels que des entreprises, des ONG, ou encore de fondations, nous parlons alors « *d'aide privée au développement* » (Pirotte. G , 2018 – 2019).

Par ailleurs, dans l'imaginaire collectif, l'aide au développement s'octroie de manière unilatérale, c'est-à-dire des pays « développés » vers des « pays en voie de développement ». Or, cette aide n'est pas seulement réservée au pays « à faible revenu ». En effet, comme cela a été le cas lors de catastrophes climatiques (tornade, ouragan, cyclone, raz de marée, etc) ou lors de catastrophes nucléaires, de l'aide et un soutien ponctuel ont pu être distribués au Japon, aux Etats-Unis ou encore aux pays européens (Servet. J.M, 2010).

1.3. Les projets d'aide au développement international

Un projet d'aide au développement est une résultante de la mise en œuvre de l'aide au développement. Ainsi, un projet « *est une intervention qui regroupe un ensemble d'activités élaborées et étroitement reliées entre elles et conçues pour atteindre des objectifs définis avec un budget et des délais donnés* » (Dorcas A, 2019 : 66). Au vu de cette définition, un projet de développement représenterait donc un moyen et un intermédiaire afin d'acheminer l'aide au développement. Dans le cadre du développement, un projet se doit d'obtenir des résultats tels que des changements sociaux, comportementaux, économiques, etc , dans le but d'améliorer le bien-être des populations ciblées par le projet. (Proulx. D & Biere S, 2014). Il vise également à solutionner les problèmes de pauvreté, d'inégalité ou encore d'injustice ainsi « *qu'un transfert de compétences et un renforcement des capacités* » des pays, institutions, populations bénéficiaires (Proulx. D & Biere S, 2014 : 251). Pour autant, d'après l'anthropologue J.P.O De Sardan, les projets de développement sont aussi assortis de « *tentatives de transfert et de création de structures et de modes d'organisation (ou technologies sociales), qui s'inspirent d'un idéal social à construire* » (1995 : 79).

Comme cité précédemment, les projets de développement internationaux sont financés, dans le cadre de l'aide au développement et notamment de ses politiques, grâce à des prêts et des subventions octroyés par des organismes de financements multiples ; privés, associatifs, universitaires ou encore publics, qui dans la grande majorité des cas sont occidentaux.

Au grès de ces définitions, nous pouvons donc percevoir que les projets d'aide au développement émanent de politiques et d'acteurs extérieurs, souvent occidentaux. Ces projets d'aide sont distribués à des pays, le plus généralement, du sud. En somme, l'aide au développement et ses projets existent donc seulement grâce à la présence de politiques, d'institutions qui font du développement un objet ou un but à atteindre, en y consacrant du temps, de l'argent et des compétences professionnelles. (De Sardan, J.P.O, 1995).

2. Histoire de l'aide au développement international (1715 - 1950) : un contexte historique axé sur la colonisation

L'aide au développement s'est construite au fil d'un processus que l'on pourrait considérer, de prime abord, comme humaniste. Cependant, au fil de mes études et de mes recherches, j'ai pu comprendre que le processus de création de l'aide au développement s'ancrait également au sein de multiples enjeux géostratégiques, économiques ou encore politiques. La création de l'aide au développement se teinte donc de diverses réalités, conséquences que nous ne pouvons nier et qui sont encore de mises actuellement.

Ici, je tiens à préciser qu'il aurait été intéressant de faire remonter l'histoire de l'aide au développement depuis son début, c'est-à-dire l'Antiquité, ainsi que de rentrer de manière beaucoup plus précise dans l'historique de cette aide. Cependant, ce mémoire étant limité à un certain nombre de pages, je n'ai pu m'appliquer à le faire. Pour autant, au sein de cette partie, je me suis évertuée à réaliser un résumé de la manière la plus exhaustive et pertinente possible.

2.1. Le siècle des Lumières (1715 – 1798)

Le mouvement philosophique et littéraire du siècle des Lumières a institué les prémices de l'installation du concept d'aide internationale au développement. Ce mouvement européen s'est tout d'abord caractérisé par la formation d'un espace économique davantage globalisé, au sein duquel un marché économique européen a émergé (Vernet. L, 2013). Ainsi, les Hommes et les marchandises ont pu davantage circuler, les pays européens se sont ouverts les uns aux autres ce qui a alors participé « à la création d'une identité voire d'une culture et d'un art de vivre à l'européenne » (Vernet. L, 2013 : paragraphe 5).

En parallèle de la construction de ce nouvel espace économique et de l'identité européenne, de nouveaux modes de pensées ont émergé notamment avec la diffusion de la notion de progrès et d'idées nouvelles « *comme celle du bonheur ou du souverain éclairé qui devient un pédagogue pour son peuple* », les notions de progrès, de culture et de civilisation sont devenues étroitement liées, et la pensée évolutionniste a commencé à être très présente chez les intellectuels du 19^{ème} siècle (Vernet. L, 2013 : paragraphe 1). Cette pensée se caractérise par l'image de divers stades par lesquels toutes sociétés doivent passer (Rist. G, 2007). Ainsi, pour Lewis Henri Morgan, fondateur de l'anthropologie américaine, « *toutes sociétés passent de la sauvagerie à la barbarie avant de parvenir à la civilisation* » (Rist. G, 2007 : 81) à l'image de la société occidentale qui à l'époque était considérée comme civilisée. Le progrès est alors devenu le mantra des intellectuels et une opposition entre les sociétés « civilisées »

et les sociétés « sauvages » s'est instaurée. (Rist. G, 2007 ; Pirotte. G, 2018 – 2019). Le modèle de développement occidentale s'est donc imposé comme un exemple à suivre pour les sociétés traditionnelles (Pirotte. G, 2018 – 2019).

La révolution française de 1789 a renforcé cette vision clivée entre sociétés « traditionnelles » et « modernes » (Vernet. L, 2013). En effet, cette dernière a débouché sur la mise en place de la « déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ». A la suite de cette déclaration, un certain universalisme des droits de l'Homme s'est mis en place ainsi que l'idée d'un devoir de civilisation. Ainsi, pouvoir se civiliser s'est perçu comme quelque chose devant être permis pour chacun et chaque société. Le concept « de mission civilisatrice » a alors émergé, à l'image de ce que cite Gautier Pirotte, « *il était du devoir des sociétés déjà civilisées comme la France de venir en aide aux sociétés sauvages* » (2018-2019 : 16).

2.2. Un héritage colonial (1870 – 1940)

2.2.1. La mise en valeur des colonies : l'exemple français

Bien que l'ère coloniale des grandes puissances occidentales ait débuté avant 1870, cette dernière a eu des impacts, concernant la construction de l'aide au développement, beaucoup plus significatifs entre 1870 et 1940 : dates de début et de fin de la troisième République Française (Rist. G, 2007). A cette époque la France était considérée comme une grande puissance coloniale et a eu par conséquent beaucoup d'influences vis-à-vis des autres pays dans leurs diverses politiques coloniales, ainsi que dans la conception de la notion d'aide au développement (Rist. G, 2007 ; Pirotte. G, 2018 – 2019). Ainsi, au cours de cette période, en plus de ses colonies historiques s'établissant déjà à l'époque au nombre de douze, la France s'est relancée dans une nouvelle acquisition coloniale de nombreux pays africains⁷ (Rist. G, 2007).

C'est dans le cadre de la reconquête coloniale française, que le concept de « mission civilisatrice » va venir profondément impacter l'histoire de l'aide au développement. Ainsi, ce concept renvoie à un postulat, soi-disant éthique, de l'entreprise coloniale française en Afrique et dans d'autres pays du sud pendant la Troisième République (Roge. P & Leclair. M, 2012). Cette mission stipulait de « *la supériorité de la civilisation française sur toutes les autres civilisations et assigne aux Français la tâche, ou plutôt la « mission », d'amener ces civilisations inférieures au niveau de la civilisation française* » (Roge. P & Leclair. M, 2012 : 117).

⁷ Nous pouvons entre-autre citer la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Bénin, le Niger, le Sénégal ou encore la Guinée.

Par ailleurs, il est également important de garder à l'esprit que le concept de « mission civilisatrice » s'appliquait également aux autres grandes puissances coloniales occidentales de l'époque telles que la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou encore la Belgique. Cette mission civilisatrice devient donc en quelque sorte une idéologie européenne.

En France, cette mission civilisatrice s'est ancrée, dans un premier temps, au sein d'un discours prononcé le 28 juillet 1885 par Jules Ferry. Le député de Paris a exposé trois bienfaits⁸ justifiant « l'œuvre coloniale » (Discours de Jules Ferry, les fondements de la politique coloniale, 28 juillet 1885).

Le concept de « mission civilisatrice » va également se consolider au travers de la politique « de mise en valeur des colonies », et plus particulièrement au sein de la « doctrine d'Albert Sarraut » alors Ministre Français des Colonies (1920 – 1924). Cette mise en valeur visait à calmer les populations de leurs revendications et éventuelles volontés d'émancipations grâce à une politique d'amélioration⁹ des conditions de vie des peuples colonisés (Pirotte. G, 2018 – 2019 ; Roge. P & Leclair. M, 2012). Ainsi, en plus de maintenir un ordre social au sein des colonies grâce à des politiques interventionnistes censées améliorer le bien-être des populations, cette mise en valeur des colonies en France, est venue renforcer ce concept de « mission civilisatrice » destinée aux peuples, considérés à l'époque comme, « inférieurs » (Pirotte.G, 2018 – 2019 ; Artouche.L, 2012).

Cette mission civilisatrice s'est apparentée à un devoir d'assistance et elle a répondu à deux types de responsabilités incombées aux pays dits « civilisateurs » :

- Permettre de faire progresser le niveau de vie des peuples africains grâce à la « mise en valeur des territoires et colonies Françaises » (Roge. P & Leclair. M, 2012).
- Eliminer les traditions africaines jugées problématiques « *telles que les langues indigènes, l'esclavage, son droit coutumier barbare et son système féodal clanique, et qu'elle les remplace par les mœurs, les lois et les valeurs françaises* » (Roge. P & Leclair. M, 2012 : 121). Enfin, rappelons également qu'au sein de son discours, Jules Ferry ne cachait pas sa volonté réelle d'utiliser les colonies afin d'enrichir la France et d'étendre l'empire colonial au travers de son influence économique, politique et culturelle (Pirotte. G, 2018 – 2019).

Dès lors, à cette époque, nous pouvions déjà nous interroger sur les réels enjeux et intérêts des pays du nord à « civiliser et aider les pays du sud » ?

⁸ Disponible en Annexe II.

⁹ Rendus possible grâce à une modernisation des pays colonisés octroyé par une industrialisation, une mise en place « de soins de santé primaire » ainsi qu'une amélioration du système éducatif.

2.2.2. Plan Marshall et discours d'Harry Truman (1940 – 1950)

La dénomination « d'aide au développement » apparaît en tant que telle, avec l'adoption par le président Harry Truman, du Plan Marshall le 3 avril 1948. Ce plan proposé par le général Marshall en 1947, vise à un transfert massif de fonds à partir de l'économie Américaine vers l'économie Européenne afin de reconstruire une Europe de l'ouest détruite par la 2nde Guerre Mondiale (Pacquement. F, 2009). Pour ce faire, les Américains ont injecté environ 13 milliards de dollars, dont 11 milliards de dollars de dons et 1,5 milliards de prêts à 17 pays européens¹⁰ (Toussaint. E, 2020).

Par la suite, le 20 janvier 1949, le président Truman prononçait son discours d'investiture pour un second mandat. Quatre points essentiels émergent, les trois premiers reprenant des politiques passées : la notion de sous-développement est abordée pour la première fois au sein du 4^{ème} point (Pacquement. F, 2009 ; Keeley. B, 2012). Quatrième point au travers duquel Truman, va manifester son soutien à l'indépendance des pays colonisés, et où un nouveau défi va être lancé : « *nous devons nous engager dans un programme audacieux et utiliser notre avance scientifique et notre savoir-faire industriel pour favoriser l'amélioration des conditions de vie et la croissance économique dans les régions sous-développées* » (Discours de Harry Truman, le 20 janvier 1949, repris par Keeley. B, 2012 : 72). Afin de justifier son engagement auprès des « régions sous-développées » Truman ajoute : « *Plus de la moitié de la population de la planète vit dans des conditions voisines de la misère. [...] Leur pauvreté constitue un handicap et une menace, tant pour eux que pour les régions les plus prospères* » (Discours de Harry Truman, le 20 janvier 1949, repris par Keeley. B, 2012 : 72). L'énoncé de ce point a marqué le lancement de la coopération au développement et notamment de l'Aide Publique au Développement (APD) (Artouche. L, 2012). De plus, les qualificatifs de « pays arriérés » ou « attardés » sont abandonnés au profit de « sous-développés » favorisant un changement d'état d'esprit concernant les pays à faibles revenus (Servet. J.M, 2010).

Cependant, derrière le plan Marshall et le discours de Truman, se cachait une volonté d'endiguer l'expansion du communisme de l'Union des Républiques Socialistes Soviétique (URSS) ainsi que d'asseoir l'hégémonie Américaine - nrl : Etats Unienne - (Artouche. L, 2012). En effet, le contexte était à la Guerre Froide, et celle-ci opposait deux grandes puissances économiques et politiques : L'URSS qui avait pour soutien l'Europe de l'est, et les Etats-Unis d'Amérique qui avait pour soutien l'Europe de l'Ouest. Chacune, au travers de l'aide au développement, a cherché à rallier à sa cause un maximum de pays afin d'élargir leurs zones d'influences respectives (Artouche. L, 2012).

¹⁰ Allemagne de l'ouest, Autriche, Belgique, France, Royaume de Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Unis, Suède, Suisse, Trieste, Turquie.

2.2.3. Mise en place du Système des Nations-Unies

En parallèle des multiples changements réalisés suite à la mise en place du Plan Marshall et du discours de Truman, un Système Onusien a vu également le jour dans les années 1960. Dans le même temps, la nouvelle dénomination de « Pays en Voie de Développement » a remplacé celle de « pays sous-développés » (Toussaint. E & Millet. D, 2016 ; Maury. J.P, 2004).

La mise en place d'un système onusien a permis aux fournisseurs de l'aide – dits pays développés - et aux bénéficiaires de l'aide - dits Pays en Voie de Développement – d'ancrer l'aide au développement au sein d'un système régi par une charte fondatrice. Ce système onusien plus connu sous le nom d'Organisation des Nations-Unies (ONU) correspond à « *une imbrication complexe d'institutions et d'organisations en tout genre* » (Pirotte. G, 2018 – 2019 : 36).

C'est au cours de la 2nde Guerre Mondiale et en raison de la volonté du Président Roosevelt de prolonger après la guerre un état de paix et de sécurité, que le Système des Nations-Unies s'est créé (Maury. J.P, 2004). Son processus de création a débuté avec la déclaration des Nations-Unis qui a été signée par 26 pays alliés le 1^{er} janvier 1942. Cependant, elle exprimait, dans un premier temps, seulement « *la conviction que toutes les nations renonceront à l'usage de la force, que celles qui menacent la paix seront désarmées [...] en attendant de pouvoir établir un système étendu et permanent de sécurité générale* » (Maury. J.P, 2004 : 27). Le 26 juin 1945, la Charte des Nations-Unis est signée par cinquante nations lors de la conférence des Nations-Unis se réunissant à San Francisco. Elle y a établi « *les droits et les obligations des états membres et les principaux organes et procédures des Nations-Unies* » et a défini l'ONU comme étant une instance à vocation universelle et à compétences générales (Nations Unies, 2020 ; Maury. J.P, 2004). Au fur et à mesure du temps, l'ONU a continué à intégrer de nouveaux pays membres, actuellement elle compte 193 membres (Nations Unies, 2020).

L'ONU se compose de multiples institutions spécialisées et d'organes que l'on qualifie actuellement de subsidiaires et d'institutions spécialisées. Vous trouverez en annexe III, une brève description de ces derniers, nécessaire à la compréhension du processus de construction et de distribution de l'aide au développement.

3. Histoire de l'aide au développement internationale (1950 - 2000) : un contexte historique axé sur la décolonisation

3.1. Les théories modernisatrices et leurs enjeux stratégiques

Comme cité précédemment, les années 1950 se sont caractérisées par un contexte de guerre froide s'installant progressivement à la fin de la 2nde Guerre Mondiale, alors que simultanément une vague de décolonisation émergeait (Artouche. L, 2012). Dans une volonté apparente de modernisation économique, politique et culturelle des pays « sous-développés », l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique ont effectué de gros transferts financiers internationaux à des pays se lançant vers le chemin de l'indépendance et de la décolonisation. (CVCE, 2017). Ces pays, qu'Alfred Sauvy, économiste et démographe, nommera par la suite en 1952, le « Tiers-Monde » partageaient certaines caractéristiques, dont le sous-développement et une croissance démographique importante (Pirotte. G, 2018-2019 ; CVCE, 2017).

Ces transferts financiers ont été motivés par de multiples théories modernisatrices, lancées par les pays occidentaux, incitant les pays « sous-développés » à s'engager vers la voie de l'industrialisation, afin d'initier un changement pouvant permettre à ces pays de devenir développés. Dans cette perspective, ces multiples théories ont remis au goût du jour une opposition entre des sociétés dites traditionnelles, agraires et des sociétés modernes et industrialisées (Courlet. C & Judet. P, 1986). En effet, selon la vision des pays « développés » le retard des pays « sous-développés » était dû à la présence d'institutions, de comportements, de savoirs et de cultures traditionnelles freinant le progrès (Cardinal. A, 2010). Il était ainsi indispensable, pour les pays « sous-développés » caractérisés par une prédominance du secteur traditionnel, de faire émerger un secteur moderne grâce à la croissance économique (Courlet. C & Judet. P, 1986).

La théorie de Rostow est un exemple de théorie modernisatrice. Au sein de cette théorie, datant de 1960, cet économiste explique que toutes sociétés, dans son développement économique, se devaient de passer par cinq étapes : la société traditionnelle, les conditions préalables au démarrage, le démarrage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse, consommation de masse correspondant au stade final déjà atteint par les pays « développés » (Rist. G, 2017). Pour Rostow, la société traditionnelle équivalait en quelque sorte au « degré zéro de l'histoire », et correspondait « à un état naturel de sous-développement » (Rist. G, 2017 : 173). Par ailleurs, on retrouve au sein de cette théorie, des composantes de la métaphore botaniste et biologique s'affiliant à la théorie évolutionniste du naturaliste Charles Darwin (1809 – 1882). En effet, si l'on se réfère à cette métaphore la société

traditionnelle correspondait à une graine d'arbre évoluant afin de devenir un bel arbre en référence à la société (mature) occidentale et moderne (Rist. G, 2017 ; Pirotte. G, 2018 – 2019).

Derrière cette volonté de moderniser les pays « sous-développés » et cette distribution d'aide massive, des enjeux stratégiques continuaient à perdurer. La volonté de chacun des deux blocs d'étendre leurs influences et idéologies respectives ne désemplissait pas et les autres pays européens y voyaient également un moyen d'assurer la pérennité de leurs influences sur des colonies tendant vers l'indépendance (Artouche. L, 2012). Ainsi, en 1955, « *les plus importants bailleurs de fonds acheminant de l'APD sont les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Banque mondiale* » (Artouche. L, 2012 : 16). La distribution d'aide publique au développement était alors à son pic.

3.2. Un non-alignement des « pays du Tiers-Monde »

Suite aux mouvements d'indépendances coloniales, un ensemble de pays ayant choisi de n'appartenir ni au bloc occidental, ni au bloc soviétique ont émergé. Comme cité précédemment, ce groupe de pays formait ce que, en 1952, Alfred Sauvy, économiste, démographe et sociologue français, appela le « Tiers-Monde » (CVCE, 2017). Ce choix de ne pas s'aligner auprès de l'un ou l'autre des deux blocs et de ne faire qu'un, grâce à une volonté toujours plus grande d'indépendance, va s'ancrer au sein de la conférence de Bandoeng en Indonésie en 1955. Lors de cette conférence les pays du Tiers-Monde (afro-asiatique), au nombre de 28, ont notamment dénoncé le colonialisme et le néo impérialisme occidental et ont marqué leurs souhaits de se pencher ensemble sur leurs problèmes communs (CVCE, 2017). De cette conférence, ressortira un communiqué reprenant de nombreux points dont la nécessité pour les pays du Tiers-Monde d'accéder au développement dans une perspective d'intégration à l'économie mondiale (Rist. G, 2007). Ainsi, sur le fond, ces pays se sont accordés à penser que « *le développement est une affaire essentiellement économique, qui passe par la production et l'accumulation fondées sur les investissements privés et sur l'aide extérieur* » (Rist. G, 2007 : 155). Pour ce faire, les pays occidentaux sont intervenus et ont industrialisé les pays du « Tiers Monde » afin de transformer sur place, leurs propres matières premières grâce à la mise en place de techniques modernes (Rist. G, 2007). Enfin, dans ce communiqué « *on préconise la liberté du commerce multilatéral en présumant l'existence « d'intérêts mutuels » entre tous les partenaires* » (Rist. G, 2007 : 155). Au final, « *ce n'est plus le Nord qui finance le Sud , mais bien l'inverse* » (Servet. J.M, 2010).

Pour autant, malgré un apparent accord des pays du Tiers-Monde avec les pays occidentaux concernant l'aide au développement, cette conférence a été un moyen, pour ce groupe de pays d'affirmer, de manière timide, la mise en place d'une coopération entre pays afro-asiatiques afin de « *déjouer les pièges de l'impérialisme économique de l'aide extérieure* ». (Rist. G, 2007 : 157).

A la suite de la conférence de Bandoeng, d'autres rencontres de ce type ont été organisées par les pays du Tiers Monde afin de continuer à réfléchir ensemble dans une perspective d'harmonisation de leur point de vue. C'est lors de la conférence de Belgrade que la notion de « non-alignement » va s'ancre de plus en plus. Par la suite, d'autres conférences (Le Caire en 1964, Lusaka en 1970, Alger en 1973, La Havane en 1976...) vont s'organiser et le cercle des pays participants ne va cesser de croître. Lors de ces conférences, la volonté de lutter contre l'impérialisme et l'ingérence des pays développés s'est fait de plus en plus sentir et une critique des théories modernisatrices a émergé (Pirotte. G, 2018-2019).

3.3. Après les théories modernisatrices : « La théorie de la dépendance »

Alors que plusieurs colonies continuent à accéder à l'indépendance, une pensée critique concernant l'explication du sous-développement et l'intérêt des théories modernisatrices occidentales, se met progressivement en place dans le courant des années 1960 (Cardinal. A, 2010 ; Rist. G, 2007). Cette pensée critique, s'incarnant au travers du non-alignement des pays du « Tiers-Monde », et de la théorie de la dépendance, est portée par divers travaux d'intellectuels venant d'Amérique Latine. Ces derniers n'acceptaient pas la théorie de Rostow selon laquelle le sous-développement était l'état naturel des sociétés traditionnelles (Cardinal. A, 2010). Pour eux, le sous-développement se concevait plutôt « *comme une situation résultant d'un processus historique, celui-ci étant caractérisé par l'exploitation du Sud par le Nord, de la périphérie par le centre* » (Cardinal. A, 2010 : 15). Ainsi, ils ont utilisé l'histoire des anciennes colonies afin de déconstruire l'explication du « sous-développement » donnée par les pays développés. Grâce à eux, le « sous-développement » n'est plus conçu comme le résultat de divers blocages internes (culturels, politique, économique, etc), et serait plutôt dû à « *des conditions structurelles du système économique mondial, reflet de la relation de domination/dépendance entre les pays du Nord et du Sud* » (Cardinal. A, 2010 : 15).

Par la suite, les pays ne parvenant pas à sortir du « sous-développement » malgré l'aide des pays développés, ont fait émerger un modèle de développement appelé « autocentré » ou « endogène ». Ce dernier se basait sur « *les besoins fondamentaux des personnes (alimentation, logement, éducation, travail) et non sur les besoins de la croissance du marché* » (Tremblay. S, 1999 : 23). Il se basait également sur « *la valorisation des ressources locales au plan des ressources naturelles, au plan de la culture locale ainsi qu'au plan des savoir-faire locaux* » (Tremblay. S, 1999 : 23). Ainsi, ce développement autocentré a accentué le début de rupture exercé par les pays du sud au regard de l'interventionnisme des Etats occidentaux dans leur processus de développement (Tremblay. S, 1999).

3.4. « La stratégie des besoins de base » de Robert McNamara

En 1972, le PDG de la Banque Mondiale, Robert McNamara, prononçait un discours concernant les « besoins de base » à destination des populations pauvres du Tiers-Monde :

« Des centaines de millions de paysans qui cultivent la terre essentiellement pour se nourrir ne peuvent se vanter ni d'en tirer des satisfactions ni de vivre dans la dignité. La faim et la malnutrition menacent leurs familles. Des maladies, qu'il serait pourtant possible de prévenir, usent leurs forces, L'analphabétisme leur interdit de faire confiance à l'avenir. [...] Si leur pays se développe, leur existence reste figée ». (Discours prononcé devant le Conseil des gouverneurs par Robert S. McNamara, Président du Groupe de la Banque Mondiale).

Au travers de ce discours, McNamara souhaite concilier aide au développement et justice sociale ainsi qu'éradiquer, dans les prochaines années, la pauvreté en permettant aux populations d'avoir accès au minimum pour vivre (logement, nourriture, éduquer, etc) (Annelies. A, 1980 ; Pirotte. G, 2018-2019). Ce discours a fait l'objet de nombreuses critiques. Derrière cette apparente volonté humaniste, se cache un désir de faire de la publicité à la BM en renforçant l'idée que les valeurs occidentales sont universelles et que l'occident reste un modèle incontestable de développement (Annelies. A, 1980). De plus, la notion de « besoins de bases » se référerait à une vision occidentale que le discours de McNamara transformait en réalité universelle : une vision ethnocentrique. Or, la notion de besoins fondamentaux était-elle et est-elle la même pour l'ensemble des pays du monde ? (Annelies. A, 1980 ; Rist. G, 2007).

3.5. La crise de la dette des Etats du sud

Depuis le plan Marshall, les Etats-Unis ont massivement investi dans l'économie mondiale. Les pays européens sont alors très vite devenus des partenaires commerciaux privilégiés. Le dollar américain s'est donc mis à circuler à travers le monde, et les autorités américaines ont tenté de ralentir les demandes de conversion du dollar américain en or (qui était possible avant 1971), afin de ne pas assécher leurs coffres-forts. Elles ont alors encouragé les investissements des entreprises américaines à l'étranger, pour éviter le retour des dollars en excès et une flambée de l'inflation (Toussaint. E & Millet. D, 2002). En 1960, les banques occidentales regorgeaient donc de dollars, ce qui facilitait, à des conditions avantageuses, les prêts aux pays du sud cherchant à financer leur développement. Dans le cadre des modèles de modernisation, les pays du sud ont alors multiplié la demande de prêts (Toussaint. E & Millet. D, 2002).

Cependant, en 1973, l'augmentation du prix du pétrole a provoqué un choc économique mondial et est rentrée en récession. Pour endiguer cela, une politique anti-inflationniste s'est mise en place afin

de faire chuter la demande globale ainsi que les prix. Ce qui a provoqué une diminution de la demande des matières premières, sur lesquelles les pays du sud ont fondé leurs économies, ce qui a fait grimper « le fardeau de la dette » déjà présent (Pirrotte. G, 2018 -2019). Les pays du sud se sont trouvés ainsi en « *situation de pénurie de devises pour rembourser leur dette* » et l'on a estimé qu'entre « *1968 et 1980, la dette des pays du sud fut multipliée par douze* ». (Pirrotte. G, 2018 -2019 : 107).

3.6. « Il faut sortir de la crise de la dette »

3.6.1. Les plans d'ajustements structurels (PAS)

Il faut savoir qu'entre 1960 et 1980, des progrès significatifs en terme de développement se sont mis en place dans les pays du sud, tels qu'une augmentation de l'espérance de vie, une diminution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, une augmentation du taux d'alphabétisation des adultes ou encore un recul du taux de pauvreté mondiale (Pirrotte. G, 2018-2019). Pour autant, les politiques publiques des Etats du sud sont restées défailtantes et leur dette n'a cessé d'augmenter. Les états ont été accusés de « mauvaise gouvernance », caractérisée par une mauvaise gestion de l'aide octroyée par les pays du nord, il semblait donc impératif de refinancer et de restructurer la dette (Cardinal. A, 2010).

Face à cela, le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale ont décidé de mettre en place des Programmes d'Ajustements Structurels au début des années 80 (PAS). Ces derniers avaient pour but de redonner une santé économique aux pays du sud en redéfinissant les politiques publiques des états, ce qui devait passer notamment par un rééquilibrage de la balance commerciale, donc par un accroissement des recettes et une réduction des dépenses courantes (réduction des emplois et des salaires des fonctionnaires, etc) (Pirrotte. G, 2018-2019 ; Cardinal. A, 2010). Les états ont donc été mis sous tutelle et les PAS ont été ressentis comme une ingérence étrangère par de nombreux états du sud (Berr. E & Combarous. F, 2004).

3.6.2. Le consensus de Washington

Les préceptes libéraux à l'origine de la création des plans d'ajustements structurels ont été résumés au sein du consensus de Washington par l'économiste américain John Williamson en 1989. Les objectifs de ce consensus se sont traduits par « *une promotion des politiques macroéconomiques restrictives, une ouverture croissante des économies et la libre concurrence* » (Berr. E & Combarous. F, 2004 : 2), chacun de ces objectifs pouvant être rangés en deux catégories structurelles : les mesures de stabilisation économique et les mesures structurelles. Avec ce consensus est apparue la notion de « bonne gouvernance » se traduisant par une réforme de l'état et une implication des acteurs non-gouvernementaux, telles que des entreprises privées ou encore des ONG favorisant, selon la BM, une

gestion efficace de l'aide au développement ainsi que la mise en place d'un état plus fonctionnel. Ainsi, ces nouveaux interviennent à la place de l'état (Artouche. L, 2010 ; Pirotte. G, 2018 -2019). La Banque Mondiale a d'ailleurs défini la « bonne gouvernance » comme une manière « *dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays en vue du développement* » (Banque Mondiale : 1992).

Pour autant, 10 ans plus tard en 1999, ces PAS matérialisés par le consensus devant servir à améliorer la situation économique, sociale et politique des pays du sud se sont avérés être un échec. En effet, l'endettement des pays du sud n'a cessé de s'accroître et la situation économique et sociale s'est dégradée (montée du chômage, précarisation de l'emploi, réductions des budgets publics au sein desquels le budget de la santé et de l'éducation ont pâti, etc) (Artouche. L, 2010 ; Pirotte. G, 2018 - 2019).

C'est à la fin des années 1990 et à la suite de l'échec des PAS, que les ONG vont s'imposer de plus en plus dans le monde de l'aide au développement. En effet, elles sont considérées « *comme disposant de qualités que les acteurs classiques ou étatiques du développement n'ont pas* » (Pirotte. G, 2018 -2019 ; Godin. J, 2017). Ainsi, la prolifération des ONG au sud est indubitablement liée à « *l'affaiblissement des capacités gouvernementales à fournir des services publics, résultat des politiques néolibérales qui se sont imposées dans le contexte d'un capitalisme mondialisé et fortement financiarisé* » (Godin. J, 2017).

4. Conclusion

Au cours de cette première partie nous avons pu définir et recontextualiser l'apparition de l'aide au développement.

Celle-ci s'ancre au sein de pensées humanistes occidentales mais aussi stratégiques motivées par une histoire où des enjeux de pouvoirs, économiques et géostratégiques étaient de mise. Ainsi, la prétendue supériorité culturelle, économique ou encore politique occidentale a justifié un « devoir de civilisation » et de développement, envers les sociétés catégorisées à l'époque de « sauvages », ou de « traditionnelles » au travers de diverses théories modernisatrices, ethnocentriques et paternalistes (Rist. G, 2007). Ce « devoir de civilisation », qui de prime abord semblait louable, a alors été à son tour instrumentalisé par les pays occidentaux épris par les enjeux stratégiques de la guerre froide ainsi que par un désir inassouvi de profit financier et de pouvoir. Par la suite, sous l'impulsion occidentale, l'aide va s'ancre de plus en plus dans un système onusien, institutionnel et étatique puis dans des politiques interventionnistes ; tels que les PAS, rendant de plus en plus légitime la vision et l'intervention de l'aide occidentale et illégitime la volonté des pays récipiendaires à gérer eux-mêmes l'utilisation de cette aide.

Ainsi, les pays du sud se sont finalement retrouvés amputés d'une grande partie de leur « pouvoir » d'agir (Rist. G, 2007 ; Pirotte. G, 2018-2019). Au final, nous constatons qu'au fil de l'histoire, l'aide au développement est « *dominée par un petit groupe d'organisations multilatérales très puissantes : la banque mondiale, le fonds monétaire international, les banques de développement régional et les différentes agences de l'ONU* » (Bouju. J, 2012 : 4).

Malgré cette vision critiquable de l'historique de l'aide au développement, il me semble, pour autant, important de nuancer ces propos. En effet, il est indéniable que son origine soit empreinte de paternaliste, d'ethnocentrisme, de volonté de profit, d'enjeux de domination, ou encore d'ingérence. Cependant, peut-on totalement remettre en question la volonté humaniste qui s'est jouée derrière cette création de l'aide ainsi que ses effets positifs ?

De toutes les façons, l'aide au développement ainsi que ses projets continuent à se multiplier, et ils semblent indéniables que ces derniers perdureront encore dans le temps. Il existe au sein de ces projets, des réalités structurelles, institutionnelles et de fonctionnement, contestables ou non, acceptables ou non, mais qui permettent bel et bien à l'aide de fonctionner, de se déployer et d'engranger des retombées malgré tout positives.

Cependant, accepter cette réalité ne signifie pas qu'elle peut s'exempter d'une prise du recul conduisant à initier un regard critique à ce système. En effet, malgré une remise en question progressive du système d'aide au développement, rendue possible par la mise en valeur de théories indépendantistes, sociologiques ou encore anthropologiques, les gestionnaires de projets, et bailleurs de fond occidentaux peuvent ils se targuer, au sein de la mise en œuvre des projets de développement, de ne pas/plus penser leurs projets de manière ethnocentrique et paternaliste ? Sachant que ces derniers sont issus d'une société occidentale ayant construit l'histoire de l'aide au développement.

Ainsi au sein du projet « Via-familiis », se pose la question de l'impact qu'on put avoir les gestionnaires français du projet sur la manière de le penser et de le concevoir ? Quant aux partenaires locaux du projet, leur a t'il été possible de totalement s'émanciper de leur histoire coloniale conditionnant la vision qu'ils ont de l'aide au développement ? Par ailleurs, il est aussi intéressant de s'interroger sur les effets qu'ont eu les obligations et impératifs structurels émis par le bailleur de fond à l'ensemble des acteurs du projet, concernant les modalités de mise en œuvre de projet « Via-familiis » ?

PARTIE 2 - PRESENTATION DE L'ETUDE DE CAS : LE PROJET « VIA-FAMILIIS »

1. Approche méthodologique du mémoire

1.1. Evolution contextuelle et difficultés rencontrées

Les restrictions sanitaires dues au covid, m'ont conduit à abandonner l'idée que j'avais d'effectuer un terrain de stage de deux mois au sein d'une association locale au Burkina-Faso. J'ai dû composer avec cette réalité. J'ai ainsi trouvé un stage au sein de Planète Enfants et Développement dans laquelle, j'ai pu venir une journée par semaine en présentiel, dix jours sur mes deux mois de stage. Ce faible nombre de journées passées en présentiel a restreint les possibilités d'analyse de terrain et diminué la possibilité d'obtenir des résultats probants pour mes recherches. Malgré tout, j'ai pu réaliser quelques observations et des entretiens à distance faisant intervenir quatre partenaires africains, ainsi que trois partenaires français du projet « Via-familiis ».

Pour autant, diverses difficultés se sont imposées à moi. Tout d'abord, au vu de la configuration du projet, je ne disposais que de douze potentiels interlocuteurs intervenant au sein de la mise en œuvre du projet, avec qui échanger. Au sein de ces douze professionnels du projet « Via-familiis », huit¹¹ ont accepté d'échanger avec moi. Deux ont refusé pour des raisons que je n'ai pas pu connaître. Pour le reste, je n'ai pas eu de réponses malgré mes multiples relances. De plus, la rareté des contacts avec les partenaires de projet africains a rendu quasi impossible la création d'un lien de confiance avec ces derniers. Il a donc été compliqué pour les partenaires de se sentir à l'aise lors des entretiens. Pour finir, j'ai également eu des difficultés à accéder à beaucoup de documents du projet considérés comme confidentiels, pendant mes 2 mois de stage j'y ai eu accès, mais le stage une fois fini cela n'a plus été possible. Par conséquent je n'ai pu me baser uniquement sur mes entretiens et la note d'initiative de la Fondation des Apprentis d'Auteuil (FAA) destinée à l'AFD.

1.2. Approche et domaine de recherche théorique

1.2.1. Une approche qualitative basée sur des entretiens semis directifs

Ayant été dans l'incapacité de réaliser des observations de terrain, j'ai choisi de baser ma récolte de données sur des entretiens. Ici, l'utilisation de l'entretien reste « *un moyen privilégié, souvent le plus économique, pour produire des données discursives donnant accès aux représentations émiques [...]. Ce sont les notes et les transcriptions d'entretiens qui constituent la plus grosse part des corpus de données de l'anthropologue* » (De Sardan J.P.O, 1995 : 6). Cela m'a permis de développer ma problématique de recherche : *Dans quelle mesure le paternalisme et l'ethnocentrisme occidentaux*

¹¹ Tableau disponible en annexe IV.

occupent-ils encore une place centrale dans les projets de développement ? Quelle est l'importance de les dépasser dans la construction d'un projet ? : l'exemple d'un projet de « Maisons des familles » est-il exemplaire en la matière ? Ces entretiens se sont réalisés avec huit professionnels du projet « Via-familiis » lors de huit entretiens effectués à distance via des appels téléphoniques WhatsApp.

Ayant fait le choix d'aborder une approche qualitative au sein de mon analyse et dans une optique de recherches de points de vue, l'ensemble des entretiens ont pris une forme semi-directives favorisant la naissance d'un moment d'écoute, d'empathie et de partage de connaissances mutuelles ce qui a permis de recueillir les réactions et perceptions de la personne interrogée et d'entrevoir sa subjectivité, élément essentiel à une telle approche (Imbert. G, 2010). Par ailleurs, leur utilisation m'a permis de faire évoluer mon champ de recherches continuellement tout au long de mon analyse et de réajuster mes recherches en fonction des entretiens.

Les professionnels du projet avaient seulement connaissance des thématiques qui allaient être abordées durant l'entretien, et non des questions. En effet, *« les questions que le chercheur se pose sont spécifiques à sa problématique, à son objet, à son langage. Elles ne font pas spontanément sens pour son interlocuteur »* (De Sardan. J.P.O, 1995 : 8). J'ai ainsi mis en place « un canevas d'entretien » m'évitant de m'enfermer dans des questionnements et de laisser libre court à la discussion, ce qui m'a justement permis d'ouvrir mon raisonnement, d'offrir un cadre de valorisant la spontanéité et la subjectivité de chaque professionnel du projet.

1.2.2. Domaines de recherches théoriques mobilisés

Autre que l'approche qualitative, j'ai également fait le choix d'entreprendre une démarche de recherche à visée holistique, afin de valoriser une prise en compte des représentations de l'individu dans « sa globalité » et non de manière spécifique tel que pourrait initier une recherche à visée essentiellement anthropologique ou sociologique, ce qui pour moi ne faisait pas sens. En effet, comme le cite Edgar Morin, philosophe et sociologue, *« les sciences humaines sont compartimentées »* ce qui réduit drastiquement *« les connexions entre elles, entraînant une dissolution totale de l'idée de l'homme et de sa complexité »* (2015). J'ai ainsi abordé la problématique dans sa globalité, ce qui m'a conduit à faire intervenir différents domaines de recherches tels que l'histoire, la psychologie sociale, la socio-anthropologie ou encore la philosophie.

Par ailleurs, j'ai également pu utiliser un document spécifique au projet « Via-familiis » ; la note d'initiative du projet avec lequel j'ai pu articuler mes entretiens et mes recherches théoriques. C'est un document réalisé par la Fondation des Apprentis d'Auteuil ayant permis au projet d'être financé par

l'Agence française de développement. Il reprend l'entièreté du cadre logique avec l'ensemble de ses objectifs et indicateurs du projet.

1.2.3. Les biais de l'analyse

Différents biais sont à prendre en compte dans la l'analyse et l'approche qualitative de ce mémoire. Tout d'abord, comme j'ai pu le citer en amont, en plus du très faible nombre d'entretiens obtenus, il m'a été très compliqué de tisser un lien de confiance avec les partenaires de projet africains au vu du contexte sanitaire, ce qui a instauré un manque d'aisance chez ces derniers. Cela peut être dû au fait que lors de mon stage à l'association PE&D, ces derniers auraient pu me catégoriser comme étant seulement la stagiaire d'Hélène, la chargée pédagogique en accompagnement familiale/coordinatrice internationale du projet « Via-familiis ». Il en découle ainsi, dans une perspective d'analyse socio-anthropologique, l'intervention de représentations hiérarchiques et de pouvoir émanant des partenaires africains envers le rôle d'Hélène. Par extension, et de manière légitime, les partenaires africains du projet m'ont ainsi, perçu comme une personne ayant un lien professionnel fort avec Hélène. Ce qui a instauré une méfiance accrue au vu de ce qu'ils pouvaient me dire lors de nos échanges. De ce fait la récolte d'informations essentielles à la recherche a été biaisée ce qui a altéré le développement approfondi de mon analyse.

Ensuite, la subjectivité représente inexorablement un biais à ce mémoire et elle de toute façon présente dans toutes les recherches. En effet, « *toute démarche de recherche qualitative, du choix de l'objet de recherche jusqu'à la diffusion des résultats, est fondée sur la subjectivité* » (Girard. M.J, 2105 : 12). Le sujet de recherche de mon mémoire porte sur les représentations individuelles de l'individu et donc par extension de sa subjectivité. J'ai donc dû effectuer des recherches sur leurs mécanismes de création, ce qui m'a finalement permis d'analyser mes propres représentations pour ainsi m'en décentrer et réduire le biais lié à ma subjectivité.

2. Histoire et visée du projet

Le projet « *Via-familiis - Accompagnement des familles et des enfants vulnérables par un dispositif innovant « Maisons des familles » à l'international* » est né sous l'impulsion de la fondation des Apprentis d'Auteuil en 2018. Afin de se redonner un nouvel élan, la FAA a souhaité pour la première fois d'entreprendre elle-même la mise en œuvre d'un projet social à l'international. Ainsi elle a choisi, au vu de sa réussite et de la qualité de son fonctionnement, reprendre et adapter un de ses propre modèle de structures sociales, accompagnant déjà des familles en France : Les Maisons des familles (MDF). Existants depuis 10 ans, « *Les Maisons des familles sont des lieux d'échange, de dialogue,*

d'accompagnement pour toutes les familles, de toutes origines, de toutes appartenances philosophiques ou religieuses, qui rencontrent des obstacles et des contraintes (pauvreté, isolement, migration, rupture, handicap, discrimination, etc.) qui peuvent impacter l'éducation de leurs enfants » (Cadre de référence des Maisons des familles, 2020 : 2). C'est avec la perspective de prendre appui sur le dispositif français de « Maison des familles » afin de les reproduire de manière adaptée à chaque pays, que le projet « Via-familiis » est né.

Plus spécifiquement, le projet vise à renforcer la protection des enfants vulnérables grâce à la mise en œuvre d'un dispositif de prévention innovant, « *la Maison des familles* », plaçant la famille comme acteur essentiel du développement des enfants. » (Note d'initiative ONG-NIONG, AFD, 2020 : 3). Pour se faire, 5 MDF ont été mises en place dans 5 pays : Mali, Burkina-Faso, République Démocratique du Congo, Philippines et Cambodge. Ces MDF développeront des activités pour 620 familles au total, ainsi que des actions de sensibilisation. Des espaces d'échanges de pratiques internationaux seront constitués, afin de favoriser la co-construction de solutions nouvelles dans le champ de l'accompagnement des familles (Note d'initiative ONG-NIONG, AFD, 2020 : 3).

Cinq partenaires locaux opérationnels de longues date de la FAA ont été choisis afin de gérer ces MDF (un partenaire par pays) : - Kogl Taaba (Burkina-Faso) - Batoto (République Démocratique du Congo) - L'Association Jeunesse et Développement du Mali (Mali) - Women's Resource Center (Cambodge) - Cameleon (Philippines). Il s'agit de partenaires ayant déjà des expériences de travail avec les familles. A ces cinq partenaires, sont jumelés cinq Maisons des familles françaises. Le but étant de faire collaborer ces MDF ensemble au travers d'échanges de pratiques professionnelles et de visites mutuelles. En tout, le projet réunit plus d'une cinquantaine d'acteurs.

Afin de financer ce projet, la Fondation des Apprentis d'Auteuil a choisi de solliciter l'Agence française de développement via une proposition d'initiative sur la thématique de la parentalité et de l'accompagnement des familles au travers de MDF, en 2016. Après une invalidation en 2017, c'est en 2018 que l'AFD a validé cette initiative. Cette dernière a octroyé, pour une durée de 3 ans, 1,7 millions d'euros à la FAA. pour la réalisation du projet. Au vu du déroulé du projet et de ses futures évaluations l'AFD pourra éventuellement reconduire le financement pour un second cycle de 3 ans voire un troisième.

3. Acteurs et partenaires du projet

3.1. Fondation des Apprentis d'Auteuil

La Fondation catholique des Apprentis d'Auteuil a été fondée par l'abbé Louis Russel en 1866. Cette dernière est reconnue d'utilité publique en France depuis 1929 et représente un des principal acteur agissant pour la jeunesse en difficulté (Apprentis d'Auteuil, 2021). Elle intervient dans divers domaines tels que la protection de l'enfance, l'éducation, la scolarité ou encore l'accompagnement à la parentalité. Forte d'une expérience éducative de plus de 150 ans en France, la Fondation des Apprentis d'Auteuil est également reconnue sur la scène internationale pour son savoir-faire dans la prise en charge des enfants et des familles vulnérables, ainsi que pour sa capacité à plaider leur cause. De ce fait, la fondation intervient à l'international depuis 1994 en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique latine où elle accompagne des associations locales, au sein desquelles la fondation compte 70 partenaires (ONG-NIONG & AFD, 2020).

Par ailleurs, Cyril Breau travaille pour la FAA en tant que responsable programme parentalité, il nous parle de son rôle dans le projet « Via-familiis » « *« je suis en partie à l'initiation de ce programme, responsable programme parentalité et de la coordination des maisons des familles en France. Ici, je pilote le programme et m'assure du bon transfert de compétences entre les différents partenaires, je m'assure aussi que nos co-constructions soient opérationnelles et stratégiques. Et puis il y a une dernière partie qui est d'accompagner les partenaires au travers de la formation et du travail de capitalisation des connaissances et des pratiques des différents acteurs »* (Extrait de l'entretien du 16 juillet 2021).

3.2. Planète Enfants et Développement

Planète Enfants et Développement (PE&D) est une association française à but non lucratif régie par la loi 1901¹², elle a été créée le 21 septembre 2016 et est le résultat de la fusion de deux associations :

- « Enfants & Développement » fondée le 26 avril 1984 par madame Danièle Cheysson, femme de l'ancien ministre français des relations extérieures (1981 – 1984) maintenant décédé. Cette

¹² Ce texte de loi définit le statut juridique des structures associatives et encadre leur fonctionnement. « *Le caractère désintéressé d'une association interdit donc la distribution de bénéfices aux associés. Ainsi, tout individu ayant un projet ou une cause commune qui lui tient à cœur est libre de s'engager dans une association, indépendamment de son âge, sa nationalité ou ses compétences.* » (Legifrance, 2021 [URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/>, consulté le 31 juillet 2021]).

association avait pour but de venir en aide aux victimes du génocide cambodgien¹³ (Planète Enfants et Développement, 2021).

- « Planète Enfants » créée en 1992 par son fondateur à la suite d'un voyage à Katmandou au Népal afin de mettre en place un soutien solidaire à des populations extrêmement défavorisées. Par la suite, l'association a mené des projets d'assistance ponctuelle dans différents pays jusqu'en 2006 (Planète Enfants et Développement, 2021).

Planète Enfants et Développement intervient dans cinq domaines d'interventions différents : l'accompagnement familial, la petite enfance (0 à 6 ans), la lutte contre les violences faites aux femmes, l'insertion socio-professionnelle et la santé maternelle et du jeune enfant (Planète Enfants et Développement, 2021). Ces secteurs d'interventions sont présents au sein de 5 pays : la France, le Burkina-Faso, le Népal, le Cambodge et le Vietnam. Au fil des années et de leurs interventions, PE&D a développé une expertise au sein de ces cinq domaines d'interventions, notamment grâce à la capitalisation et à la diffusion de nombreuses connaissances acquises sur le terrain et au cours de diverses formations. Désormais, PE&D peut elle-même dispenser à ses divers partenaires et salariés de l'association, des formations relatives à l'accompagnement des familles (Planète Enfants et Développement, 2021). De ce fait, au vu de la volonté de la FAA d'intégrer un volet « accompagnement des familles » PE&D s'est vu être un élément indispensable à retrouver au sein des MDF à l'étranger pour les initiateurs de ce projet. Ainsi, au vu des liens opérationnels que la FAA entretenait déjà avec elle depuis 2 ans, cette dernière a été choisie en tant que « partenaire technique » (Note d'initiative ONG-NIONG & AFD, 2020).

Dans le projet, Hélène endosse le rôle de chargée pédagogique en accompagnement familial pour PE&D. Elle définit son rôle comme tel « *mon rôle c'est de voir comment on peut construire le projet avec les partenaires et avoir une approche qui augmente le pouvoir d'agir des familles, cela passe par des ateliers de communication, des mises en pratique, la création d'outils qui permettent aux partenaires de travailler avec les familles* » (Extrait de l'entretien du 1^{er} juillet 2021).

3.3. L'Agence française de développement

D'abord apparue sous le nom de la « Caisse Centrale de la France Libre » (CCFL) et nommée ainsi jusqu'en 1998, l'Agence française de développement (AFD) a été créée par le Général de Gaulle à

¹³ 17 avril 1975 – 7 janvier 1979.

Londres. A l'époque, cette dernière était une institution financière qui était à la fois un Trésor public, une banque centrale et une banque de développement « des territoires raliés » à la France (AFD, 2021).

Désormais, l'AFD est une institution financière publique mettant en œuvre la politique française de développement et de solidarité internationale, en distribuant notamment de l'aide publique au développement (AFD, 2021). Sa mission de distribution se réalise sous forme « *de prêts, de subventions, d'expertise ou encore d'assistance technique* », et sont accordés à des États, collectivités locales, entreprises, fondations ou ONG leur permettant de réaliser des projets dans de très nombreux domaines tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'éducation, l'urbanisme, la santé, le numérique, ou encore le sport (AFD, 2021).

Dans le projet « Via-familiis » l'AFD représente le bailleur de fond, son interlocutrice principale est la Fondation des Apprentis d'Auteuil et elle n'a pas de lien direct avec les partenaires opérationnels locaux. Ainsi, elle émet toutes les obligations de suivis-évaluations, monitoring et audit, à la FAA qui les retransmet à Hélène Gerbeau coordinatrice nationale du projet « Via-familiis ». Ainsi, la FAA représente une intermédiaire par laquelle transite l'aide financière octroyée par l'AFD. Par conséquent la fondation est garante du respect du suivi du cadre logique, du suivi du projet, des évaluations et des audits financiers (AFD : 2018 & Isabella Bénitoi, Responsable des Partenariats au sein de la FAA).

3.4. Les partenaires locaux opérationnels

Trois associations interviennent en tant que partenaires locaux opérationnels, dans le cadre du projet « Via-familiis » elles sont en charge de la gestion de la maison des familles :

- L'association Solidarité Batoto France-Congo est une association de solidarité internationale qui existe en France depuis 2010 et a été créée par Luna Massera Congolaise, d'origine arrivée à l'âge de 15 ans en France. Cette association présente des actions en France en effectuant la promotion de la culture congolaise, ainsi qu'à Kinshasa au Congo avec la mise en place d'une pouponnière accueillant des jeunes filles-mères et leur bébé. Leur maison des familles a ouvert en mai 2021.
- L'Association Jeunesse et Développement du Mali est une association malienne créée à Bamako en 1995 par Sama Domba. Elle intervient principalement dans l'accompagnement de jeunes filles mineures et migrantes, dans le domaine de la prévention du VIH/sida, de la promotion de l'éducation, de la santé et de l'emploi auprès de la jeunesse malienne et de leurs parents. Leur maison des familles a ouvert en mars 2021.

- L'association Kogl Taaba créée par Maria Tendeo en 1990 dans la ville de Koudougou, est une association qui accueille et accompagne des jeunes filles en situation de vulnérabilité et qui leur propose une formation de couturières dans son centre de formation professionnelle. Leur maison des familles a ouvert en avril 2021.

4. Conclusion

Le projet « Via-familiis » réunit une synergie d'acteurs interconnectés. Chacun se définit comme un partenaire unique, ayant sa propre identité, avec son histoire, son mode de fonctionnement, ses expériences et ses propres représentations du monde de l'aide au développement. Ici, la spécificité de chaque acteur est complémentaire. Ils collaborent ensemble pour la mise en action d'une organisation et d'un fonctionnement visant à la mise en œuvre d'un but commun. Ce fonctionnement et cette organisation supposent d'entrer en relation avec chacun des partenaires, par l'intermédiaire d'échanges et d'interactions. Ces interactions Nord-Sud, Sud-Nord¹⁴, sont sous-tendues par diverses représentations, qui elles-mêmes sont modulées par diverses influences historiques, socio-économiques et culturelles, provenant de chacun des partenaires. Ces représentations initient indubitablement des enjeux au niveau du projet « Via-familiis », pour chacun des partenaires. Ainsi, pouvons-nous questionner la nature des représentations de chacun et de leurs impacts dans la mise en œuvre du projet ainsi que dans relation partenariale entre les gestionnaires français du projet et les partenaires africains.

¹⁴ Il existe bien évidemment des interactions Nord-Nord et Sud-Sud, pour autant elles ne représentent pas ici, le sujet d'analyse.

PARTIE 3 - ETHNOCENTRISME ET PATERNALISME OCCIDENTAUX: ANALYSE DES INFLUENCES STRUCTURELLES ET SOCIALES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « VIA-FAMILIIS »

Au sein de l'introduction, deux hypothèses sont mises en exergue. Premièrement, le système institutionnel, renvoyant aux normes et aux valeurs qui régissent une organisation et son fonctionnement, exercent une contrainte symbolique¹⁵ et non négociable chez le professionnel. Cela se répercute dans sa manière d'agir au sein de sa pratique professionnelle. Deuxièmement, les représentations sociales et culturelles de l'individu influencent sa pratique professionnelle.

La société « *en tant que tout, est à l'intérieur de l'être humain dès sa naissance parce que la culture, le langage, les mœurs, les idées s'introduisent dans le petit-être humain durant son développement. Il est ainsi nourri de et par la société* » (E. Morin, 2015 : 12). Dans « penser global », Edgar Morin appuie ces hypothèses dans le fait que l'Homme, et par extension ses représentations, est construit par la société et par ses divers éléments qui la composent. Ces éléments, je les qualifie ici comme des influences structurelles et sociales identifiées en amont. Mais que représentent-elles concrètement dans le projet « Via-familiis » ? Quelles sont leurs origines ? Comment agissent-elles et quels impacts ont-elles dans la mise en œuvre du projet ? Par ailleurs, l'histoire personnelle et professionnelle des acteurs leur permettent d'offrir un espace réflexif propice à un décentrage vis-à-vis de leurs représentations. Mais comment agit ce vécu et quel impact a-t-il dans le projet « Via-familiis » ? Et pour finir, quels liens peut-on faire entre l'ethnocentrisme et le paternalisme et ces influences ?

1. L'influence structurelle : élément conditionnant la pratique des professionnels du projet « Via-familiis »

1.1. Eléments de définition

Définir l'influence structurelle n'est pas simple. Il n'existe pas de définition claire. Sur base d'appuis théoriques, je tenterai donc de définir, dans un premier temps, le terme « d'influence » puis, celui de « structurelle » afin de pouvoir entrevoir une définition homogène applicable au projet « Via-familiis ».

L'influence, en son premier sens, se définit comme une « *action, généralement continue, qu'exerce quelque chose sur quelque chose ou sur quelqu'un* ». Sous un angle davantage sociologique,

¹⁵ Au sens Bourdieusien du terme.

elle représente un « *pouvoir social et politique de quelqu'un, d'un groupe, qui leur permet d'agir sur le cours des événements, des décisions prises, etc.* » (Larousse, 2021).

La notion « structurelle » renvoie, quant à elle, à une notion de structure, d'unité, d'agencement, à une disposition et à une organisation de différents éléments regroupés dans un tout, une unité, une entité (CNRLT ; Larousse, 2021).

Le secteur de l'aide au développement actuel est construit comme tel. Une structure regroupant divers éléments s'agencant entre eux. Ces éléments regroupés au sein d'une seule et même structure, agencés de manière hiérarchique, instaurent ainsi tout un ensemble de règles, de normes et d'obligations découlant du « haut vers le bas ». Les politiques d'aide au développement génèrent cette structure en instaurant un règlement de fonctionnement faisant intervenir les bailleurs de fond, des gestionnaires et partenaires d'ONG internationales et locales qui sont soumis à des normes et obligations introduites par ces politiques.

Appliquée au projet « Via-famillis », l'influence structurelle se matérialise à travers des politiques d'aide au développement qui initie des règles et obligations de fonctionnement à l'AFD. A son tour, elle va les retransmettre à la FAA. Un ruissellement de règles et d'obligations, transitant du haut vers le bas, est alors visible. Isabella Bénitoit, Responsable des partenariats à la Fondation des Apprentis d'Auteuil, confirme qu'« *au sein du projet « Via-famillis », les exigences de l'AFD sont retraduites sur le terrain aux partenaires locaux par la fondation des Apprentis d'Auteuil puis aux gestionnaires de projet* » (24 juin 2021).

Ainsi, de manière logique nous pouvons aisément faire un lien avec les politiques d'aide au développement et le conditionnement des pratiques professionnelles des gestionnaires et partenaires du projet « Via-famillis ».

1.2. Politiques d'aide au développement : les cinq principes de l'efficacité de l'aide dans la conception du projet « Via-famillis »

Ces politiques se sont construites tout au long d'un long processus historique de création de l'aide au développement¹⁶. Cependant, un tournant s'est effectué dans la seconde moitié des années 1990 avec une volonté d'accroître son efficacité. Cette volonté s'inscrit en force dans l'agenda international du développement, notamment sous l'impulsion des rapports du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En découle une forte

¹⁶ Résumé dans la partie 1 de ce mémoire.

rationalisation, contrôle administratif et financier, bureaucratisation... à travers multiples évaluations visant à une meilleure efficacité et traçabilité de l'aide

La déclaration de Paris de 2005 a initié un second tournant en la volonté d'accroître l'efficacité de l'aide au développement. Cette dernière a été mise en place suite à la multiplication des évaluations. Elle met en œuvre un nouvel enjeu, rassemblant bailleurs de fonds et pays récipiendaires, visant à « accroître la performance de l'aide grâce à l'atteinte d'objectifs fixés par des stratégies nationales des pays bénéficiaires » (Artouche. L, 2012 ; Dorcas. A, 2019). Afin de permettre l'accroissement de cette performance, cinq principes majeurs doivent être mis en œuvre : l'appropriation du projet par les diverses parties, une gestion axée sur les résultats (GAR), l'alignement avec les politiques publiques des territoires bénéficiaires, l'harmonisation et la responsabilité mutuelle (Tujan JR. A & De Ceukelaire. W, 2008). Comme pour l'ensemble des projets internationaux, le projet « Via-familiis » se doit de veiller au respect de ces principes.

Ainsi, comme l'a précisé Isabelle Bénitoit, responsable des partenariats du projet « Via-familiis », les principes de l'efficacité de l'aide ont été pris en compte dans le montage du projet « Via-familiis », *« comme pour la totalité des projets d'aide au développement, la réalisation du projet « Via-familiis » est calquée sur les principes de l'efficacité de l'aide, on passe par là dans tous les projet [...] Le but c'est que le projet soit efficace au niveau de sa mise en œuvre et à ce niveau des enjeux ont été négociés avec l'AFD »* (24 juin 2021). Nous percevons au travers de ce passage, une volonté très claire de la part de l'AFD et de la Fondation Apprentis d'Auteuil de veiller au respect de l'application de ces cinq principes au sein du projet « Via-familiis ».

D'ailleurs, lors de mes observations et de mes entretiens, la mise en application du principe « d'appropriation » de l'aide et de « gestion axée sur les résultats », dans la conception du projet « Via-familiis » ont tout particulièrement retenu mon attention. Leur application concrète interfère avec la manière dont le projet « Via-familiis » est mis en œuvre.

1.3. Mise en application du principe « d'appropriation » de l'aide dans le projet Via-familiis : un cadre réduisant l'ethnocentrisme et le paternalisme des gestionnaires du projet

1.3.1. Définition

Le principe « d'appropriation » oblige les donateurs de l'aide à respecter le choix du pays receveur dans le choix des stratégies nationales, politiques et des actions relatives à la mise en place du programme de développement. Pays donateurs qui ont d'ailleurs longtemps tiré parti de leur domination

sur les pays bénéficiaires de l'aide, afin d'orienter l'agenda de l'aide au développement et les priorités politiques d'aide du pays (Antonio Tujan Jr. et Wim De Ceukelaire, 2008). Désormais, grâce à ce principe, le receveur de l'aide peut se placer dans une dynamique d'autonomisation et être un acteur responsable de la mise en place du programme de développement (Artouche. L, 2012 & OCDE, 2005).

1.3.2. Principe d'appropriation : l'importance de la participation des partenaires africains dans le repérage de leurs besoins

Dans le projet « Via-familiis », le principe « d'appropriation » a permis aux partenaires africains d'exposer eux-mêmes les réalités sociales, économiques et culturelles de leurs pays respectifs. Accorder une place clé des partenaires africains, dans l'exposition de leur problème, offre un cadre structurant les réalités et les représentations de l'ensemble des acteurs du projet, aux gestionnaires de projet français. Ce qui a permis au projet « Via-familiis » de poursuivre sa mise en place tout en réduisant le risque d'un possible échec entraîné par les représentations ethnocentriques et paternalistes de ses instigateurs français.

Pour Carole Cusseau, cheffe de projet ayant participé à la phase de conception du projet, un projet dans le milieu du développement ne peut pas être pensé ni conçu sans une prise en compte des réalités, des diagnostics et des contextes des pays et territoires d'intervention (Entretien du 22 juillet 2021). C'est pourquoi, les gestionnaires de projet français travaillant pour la Fondation des Apprentis d'Auteuil, ont convié, aux frais de la Fondation, chacun des partenaires asiatiques et africains en France, afin de travailler pendant une semaine sur la conception et la mise en œuvre du projet. Cyril Breau, responsable programme parentalité du projet « Via-familiis », l'a mis en avant lors d'un de nos échanges « *pendant cette semaine on a essayé de collecter de la matière et les réflexions des uns et des autres pour que le cadre logique puisse correspondre aux partenaires [...] Donc ça a été un engagement. On s'est donné les moyens de le faire ; de pouvoir co-construire avec les partenaires car ce n'est pas que des cases à cocher* » (Extrait de l'entretien du 20 juillet 2021).

Pour Luna Massera, directrice exécutive de l'association Batoto en RDC, participer à cette rencontre internationale semblait logique et indispensable afin que les partenaires se sentent tout d'abord respectés dans leur culture. « *Heureusement que nous avons participé à cette semaine de conception ! Car on ne peut pas faire de copier-coller ! Parce que nous n'avons pas les mêmes cultures et les mêmes approches. Ce qui peut se passer en France peut choquer sur place et inversement. Chaque peuple a son identité et on n'impose pas à l'autre !* » (28 mai 2021).

Les gestionnaires du projet français se sont également rendus plusieurs fois dans les pays concernés par la mise en place du projet. Ce qui a permis aux différents partenaires d'exposer les besoins

et les nombreuses réalités de terrain qui sont bien différentes des réalités auxquelles sont confrontées les Maisons des familles en France (Cyril Breau & Maria Tendeo, extraits des entretiens du 16 juillet et du 25 juillet 2021). Ainsi, le principe d'appropriation de l'aide, par les partenaires africains, permet également au projet de répondre à des besoins recensés par des professionnels ressortissant du pays bénéficiaire, et non en fonction d'un recensement effectué par un gestionnaire de projet « du nord » travaillant une bonne partie de l'année au sein du siège parisien de l'association.

Dans le projet « Via-familiis », se sont donc les partenaires africains qui ont émis leurs besoins, ce qui offre des chances au projet « Via-familiis » de perdurer dans le temps. Car, comme le spécifie Denis Proulx & Sophie Brière, chercheurs dans le domaine de la gestion de projets en développement international, « *la définition d'un problème à partir de critères du Nord (bailleur de fonds et consultants) peut s'avérer un problème* » dans la mesure où ils sont parfois incompatibles avec ceux des populations ciblées ce qui conduit très régulièrement le projet à l'échec (2014 : 244).

De plus, certaines réalités sociales et économiques des pays peuvent conduire les associations africaines partenaires à mettre en œuvre certaines pratiques que les gestionnaires français du projet pourraient considérer comme « interpellantes » au vu de leurs représentations internes façonnées par une société occidentale ayant ses normes et valeurs, comme cela pourrait être le cas pour la représentation du travail des enfants. En effet, comme me l'a signalé pendant notre échange Farima Domba, coordinatrice programme de la MDF au Mali « *certaines familles ont des enfants qui peuvent faire des choses et notamment travailler pour s'occuper des parents. Vu que les parents n'ont rien économiquement, on essaie de trouver quelque chose en fonction de l'âge des enfants, on voit s'ils peuvent être formés à une activité quelconque et travailler pour venir en aide aux parents* » (15 juin 2021). Ici nous percevons parfaitement que les réalités économiques et sociales du pays conduisent les MDF locales à mettre en place des accompagnements différents, comparativement à ce qu'on pourrait voir dans les MDF, en France. C'est pourquoi les partenaires africains sont les plus à même à exposer leurs besoins.

Il en va de même pour la représentation que pourrait avoir un gestionnaire de projet français des « familles vulnérables ». En effet, une famille vulnérable en France et au Mali est bien différente. Ainsi, les représentations des gestionnaires français de projet pourraient venir biaiser les besoins réels des familles bénéficiaires du projet et les actions à mener au sein des MDF en Afrique. A titre d'exemple, pour Sama Domba, Directeur Exécutif de la MDF au Mali, les familles qui ont au moins deux repas par jour et où les enfants peuvent aller à l'école ne sont pas considérées comme vulnérables au Mali, contrairement à ce que l'on pourrait penser en France. Par contre, si les enfants ont seulement un repas par jour, la famille est considérée comme vulnérable, et la MDF malienne peut alors donner quelques

kilos de riz. Ainsi, répondre aux problèmes de grande précarité économique des familles est un enjeu important pour les MDF des partenaires africains comme me l'a spécifié Luna Massera, directrice exécutive de la MDF en RDC « *le nerf de la guerre ici c'est les problèmes et besoins économiques et donc le problème de fond c'est la grande précarité des familles qu'on accueille, on oriente nos actions envers les familles en fonction de ça* » (28 mai 2021).

Laisser les partenaires africains exposer la réalité des besoins des bénéficiaires ainsi que les réalités sociales et économiques de leurs pays, permet de mettre en évidence l'importance de l'appropriation du projet par tout un ensemble d'acteurs de terrain, ce qui favorise l'appropriation du projet par les bénéficiaires ainsi que sa pérennisation (De Sardan J.P.O, 1995).

1.3.3. Un respect du principe « d'appropriation » conduisant à l'appropriation du projet « Via-familiis » par les « autorités locales »

Sama Domba et Fatima Domba, directeur exécutif et coordonnatrice programme de l'association AJDM et de la MDF au Mali, m'ont signalé, par le passé, être tombés, sur quelques bailleurs de fond n'ayant pas respecté, ou ayant respecté qu'à moitié le principe « d'appropriation de l'aide » en leur laissant penser qu'ils « *tenaient les rênes* » dans de la mise en œuvre du projet alors qu'il n'en était rien (Entretiens du 12 juillet 2021 et du 15 juin 2021). Pour ces deux partenaires du projet « Via-familiis », l'AFD et la FAA leur ont laissé suffisamment de place pour qu'ils se sentent libres de mettre en œuvre le projet comme ils l'ont souhaité. Ainsi, ils ont pu eux même démarcher les autorités locales, la promotion régionale de la santé et de la famille du Mali (autorité de tutelle), et la mairie de la commune, pour les informer de leur nouvelle initiative et « *donner une assise solide* » à leur Maison des familles (Sama Domba, 12 juillet 2021).

Autres que des « entités étatiques et administratives » l'ensemble des partenaires du sud ont souligné l'importance qu'il y avait pour eux d'impliquer également les « leaders communautaires » de la ville d'implantation des MDF. « *On a eu besoin que le projet soit accepté par la communauté, il a donc fallu inviter les leaders à participer ! On est là pour la communauté, c'est un respect qu'il faut donner à nos chefs coutumiers. On ne peut pas réaliser un projet dans une commune sans que les leaders soient au courant !* (Maria Tendeo, 25 juillet 2021). « *Tu verras comment ton projet va finir si tu ne le présentes pas au chef de village. Les chefs des villages sont des partenaires comme les autres, et ils rassurent les bénéficiaires du projet !* » (Fatima Domba, 15 juin 2021). Les leaders communautaires ont une place primordiale dans le projet « Via-familiis ». On peut facilement imaginer que sans leur consentement et leur appui la réussite du projet serait compromise. Pour autant, on peut se questionner sur la possible influence et « accaparement » du projet par ces leaders souvent visibles dans les projets de développement (J.P.O De Sardan, 1995).

Ainsi, les huit professionnels du projet « Via-familiis » avec qui j'ai échangé, qu'ils soient du nord ou du sud sont tous allés dans le même sens : Le principe d'appropriation du projet par les receveurs de l'aide semble avoir été respecté, ce qui a permis au projet « Via-familiis » de se construire sur des bases « saines » favorisant la réussite du projet, puisque rappelons-le, un projet ne sera jamais aussi efficace que lorsqu'il est produit et accepté par les acteurs locaux (Tujan jr. A & De Ceukelaire. W, 2008). D'apparence, ce principe semblerait donc diminuer le danger d'un potentiel usage d'un ethnocentrisme et paternalisme occidental au sein du projet « Via-familiis » pour ainsi augmenter ses chances de succès.

Cependant, lors de mes entretiens et observations, aucun des acteurs de ce projet n'a fait mention de la participation des familles à la construction de ce projet. Familles qui représentent le principal partenaire et bénéficiaire concerné. Dès lors, nous pouvons questionner la pertinence des besoins repérés par les partenaires africains dans la mise en œuvre du projet « Via-familiis », ainsi que sur les conséquences que cela pourrait avoir sur la pérennisation du projet.

Pour finir, la mise en œuvre du principe « d'appropriation », instaure visiblement des relations beaucoup plus symétriques et équilibrées entre les partenaires du nord et du sud et il promeut le respect de l'autonomie et de la responsabilité des bénéficiaires de l'aide. Cependant, ces bénéficiaires semblent s'effondrer face aux contraintes et aux logiques du principe de « gestion axée sur les résultats » de l'efficacité de l'aide.

1.4. Mise en application du principe de « gestion axée sur les résultats » : un cadre favorisant le potentiel ethnocentrisme et paternalisme des gestionnaires du projet

1.4.1. Définition

D'après le Programme des Nations-Unis pour le développement, la « gestion axée sur les résultats » est « *une stratégie ou méthode de gestion appliquée par une organisation pour veiller à ce que ses procédures, produits et services contribuent à la réalisation de résultats clairement définis* » (COTA Asbl, 2006 : 3). C'est une approche qui se concentre systématiquement sur la production de résultats, plutôt que vers la réalisation d'activités déterminées, grâce à l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines et financières (COTA Asbl, 2006).

Cependant, pour beaucoup d'auteurs, la mise en place de ce principe alimente le conditionnement de l'aide, ainsi que la réduction du rôle des gouvernements et des partenaires locaux dans la gestion de l'aide qu'ils reçoivent (Tujan jr. A & De Ceukelaire. W, 2008). En effet, avec ce principe les pays bénéficiaires sont priés de « *raccorder plus étroitement les stratégies nationales de développement et le cycle budgétaire, [et de] s'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification*

orientés vers les résultats » (Artouche. L, 2012 : 117). Ainsi, l'aide est octroyée et prolongée, à condition que les partenaires locaux se soumettent à des obligations managériales, d'évaluations et de contrôle des dépenses (J. Bouju & S. Ayimpam, 2015). Pour ce faire, des instruments et des dispositifs de suivi-évaluations et de comptabilité sont mises en place, notamment par le bailleur de fond, et retransmises à l'ONG gestionnaire du projet puis sur le terrain aux partenaires bénéficiaires de l'aide sous couvert d'un principe de « *transferts de compétences* ». Parmi ces outils, nous pouvons notamment citer l'utilisation du cadre logique qui met en œuvre le principe de la GAR.

1.4.2. Cadre logique : un outil phare du principe de « gestion axée sur les résultats » et symbole d'une « violence structurelle »

Le cadre logique est « *l'une des nombreuses méthodes utilisées pour la planification et le suivi d'un projet ciblé sur les objectifs* » (Dorcas. A, 2019 : 108). Il est mis en place après le repérage des besoins des partenaires locaux du projet et poursuit un double objectif : (1) identifier la raison pour laquelle le projet est réalisé, c'est-à-dire la finalité à laquelle il contribue et (2) définir de façon précise l'ensemble des conditions nécessaires à sa réalisation afin qu'il atteigne les différents niveaux d'objectifs fixés (Giovalucchi. F & De Sardan. J.P.O, 2009).

Pour Carole Cusseau, cheffe de projet ayant participé à la construction du projet « Via-familiis », le cadre logique est un outil de base pour un gestionnaire de projet, servant à guider le suivi de la bonne exécution du projet. C'est un document qui permet de comprendre en un tableau les tenants et aboutissants du projet, ses objectifs, ses activités et les résultats et impacts souhaités. « *C'est un outil qui peut sembler rébarbatif mais une fois la logique comprise, il permet d'avoir une vision de l'attendu du projet et des moyens pour y parvenir* (Carole Cusseau, 20 juillet 2021).

Dans le projet « Via-familiis », l'ensemble des indicateurs et des objectifs du cadre logique ont été construits avec les associations partenaires en fonction de leurs besoins repérés en amont. « *Le cadre logique a été coconstruit avec les partenaires* » me précise spécifiquement Carole. Pour Sama Domba, directeur exécutif de l'association AJDM, c'est un outil de suivi qui s'adapte. « *On n'a pas eu de difficulté à se retrouver dans le cadre logique actuel ! On se retrouve parfaitement dedans, d'où l'intérêt d'avoir participé à son élaboration !* » (12 juillet 2021).

Ainsi, la participation de l'ensemble des partenaires africains au repérage des besoins, a contribué à la définition du cadre logique du projet, qui a donné lieu à la création d'un ensemble d'indicateurs et d'objectifs que la cheffe de projet Carole Cusseau, caractérise comme étant « *génériques* ». Cela permet, selon elle, à chaque partenaire, peu importe son contexte sociétal, d'adapter et d'atteindre les objectifs fixés et de pouvoir réaliser les indicateurs mis en place. Cette mise en place d'objectifs et d'indicateurs

très généraux ne semble pas dénuer de sens et rentre dans la démarche d'efficacité tout en permettant à chaque partenaire de se retrouver dans chacun des indicateurs et objectifs.

Pour autant, cette manière de rédiger le cadre logique incite à des simplifications excessives pour « *tout faire rentrer dans le tableau* » (Giovalucchi. F & De Sardan. J.P.O, 2009 : 398). Comme Cyril Breau, responsable programme parentalité du projet « Via-familiis », l'a fait remarquer lors de notre échange ; « *je pense que cette façon de penser ces projets en cadre logique est assez réductrice et je trouve cet exercice assez pénible... entre les alinéas petit 1 grand B alinéa 3... Franchement ça m'est pénible* » (16 juillet 2021). On peut alors se demander si cette façon de faire n'empêche pas d'entrevoir les réels besoins spécifiques des familles ? D'autant plus qu'une fois écrit et approuvé, le cadre logique devient très difficilement révisable puisque l'ensemble des éléments qui le constitue fait partie intégrante du contrat liant les bailleurs et les bénéficiaires (Giovalucchi. F & De Sardan. J.P.O, 2009).

1.4.3. Une « violence structurelle » subi par les acteurs projet « Via-familiis »

Dans le projet « Via-familiis », les partenaires locaux sont financièrement dépendant de l'AFD. Ils deviennent donc contraints d'apprendre à utiliser de nombreux outils, imposés par le bailleur de fond, afin de rentrer dans les normes de « la culture du résultat » et de l'efficience (Bénétoit Isabella, 24 juin 2021). Par conséquent, ces derniers se retrouvent dans une sorte de « violence structurelle » infligée par les injonctions du bailleur de fond, les installant dans une forme de soumission résignée (J. Bouju & S. Ayimpam, 2015).

Le concept de violence structurelle a été théorisé par le politologue Johan Galtung en 1969, il se définit comme « *toute forme de contrainte pesant sur le potentiel d'un individu du fait des structures politiques et économiques* » (Parazelli. M, 2008). La violence structurelle est produite par des institutions étatiques et des pratiques sociales, provoquant une intériorisation de normes, induisant un accès inégalitaire à des ressources, au pouvoir politique, ou encore à la justice et s'ancre dans les structures sociales de manière pérenne (Gatelier. K, 2012).

Pour Maria Tendeo, Directrice exécutive de la MDF au Burkina-Faso, c'est la première année que son association travail avec l'AFD, « *cette année on essaie d'apprendre les règles de l'AFD, notre secrétaire comptable apprend avec Hélène mais on ne sait jamais vraiment ce qu'il faut mettre dans les cases, et puis remplir des tableaux Excel... c'est ça les règles du jeu, c'est l'école de l'AFD quoi !* » (25 juillet 2021). Ici, Maria nous parle de « règles du jeu » sous-entendant un impératif et une injonction à devoir se prêter à un apprentissage imposé par « l'école » de l'AFD qui se trouve dans une position de domination face à l'association Burkinabé. Par ailleurs, le terme « d'école » fait potentiellement écho à

un paternalisme prégnant dans l'injonction à devoir apprendre à utiliser les règles et procédures de l'AFD.

Dans le projet « Via-familiis », c'est la Fondation des Apprentis d'Auteuil et plus spécifiquement Hélène, coordinatrice internationale du projet « Via-familiis », qui est chargée de retranscrire les exigences de suivis-évaluation de l'AFD aux partenaires africains. Elle n'est pas moins exposée à cette « violence structurelle ». En effet, dans un contexte axant la mise en œuvre de projet sur des résultats, Hélène pointe un des plus gros paradoxe de l'aide au développement « *dans le secteur du développement on s'attend à ce que tu sois rapide, efficace encore plus que dans le secteur privé, il faut des résultats rapidement, on exige beaucoup. Mais on nous donne moins de moyens. Par exemple, Amazon on leur a donné 6 ans pour se développer. Une ONG jamais tu nous laisseras 6 ans pour nous laisser prouver que ça a eu un impact sur le long terme* » (1^{er} juillet 2021). Ainsi, les gestionnaires de projet français sont eux-mêmes contraints de faire obtenir des résultats aux partenaires africains, le plus rapidement possible et avec le moins de financement possible, afin d'atteindre un changement social et comportemental, des améliorations du bien-être des populations ciblées, de résoudre des problèmes complexes de pauvreté, d'inégalité et d'injustice, tout cela dans des contextes difficiles et souvent insécuritaires (D. Proulx & S. Brière, 2014). Les gestionnaires de projet français portent ainsi beaucoup de « pression » avec des exigences à faire remplir absolument, même si ces dernières peuvent s'avérer aller à l'encontre de leur manière de penser le développement.

Pour finir, il est également intéressant de pointer un fait accentuant cette violence structurelle portée aux partenaires africains : l'origine des pays membres du Comité d'aide au développement, fameux instigateur des cinq principes de l'efficacité de l'aide, censés apporter en apparence, davantage de symétrie dans la relation entre les bénéficiaires et donateurs de l'aide. En effet, ce comité chargé d'établir les règlements relatifs à l'aide au développement se compose uniquement, et très paradoxalement, de « pays riches »¹⁷, se trouvant financièrement, socialement et culturellement à l'extrême opposé des pays bénéficiaires. Face à cette réalité on peut se questionner sur la cohérence et pertinence de l'existence des règlements du fonctionnement de l'aide au développement ?

1.4.4. La notion « d'auto-colonisation » renforçant la violence structurelle

La notion de « violence structurelle » peut être mise en relation avec celle « d'auto-colonisation » qui se définit, dans le contexte de l'aide au développement, de la manière suivante : « le *partenaire*

¹⁷ Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Union Européenne.

soumit ou dépendant accepte volontairement les systèmes de valeurs, les formes de comportement et les schémas de pensées extérieurs, rendant ainsi superflu l'exercice de la contrainte par le partenaire dominant » (Bungener. P, 2016 : 47).

En effet, la violence structurelle s'applique à l'ensemble des acteurs professionnels du projet « Via-familiis ». Cependant, un autre problème concernant exclusivement les partenaires africains est à relever, et Hélène l'a très fait ressortir lors de notre échange : *« Au niveau du projet « Via-familiis » ce qui est compliqué, c'est qu'on essaie d'avoir le beurre et l'argent du beurre et c'est très noble, mais si tu regardes qui est en train de gérer tout ça, qui va donner les injonctions, à qui il faut rendre des comptes, des rapports, c'est quand même des gens essentiellement blancs et ça fait partie du problème de racisme systémique et du néo-colonialisme »*. Ici, Hélène pointe, au travers du principe de « gestion de projet axée sur les résultats » la prégnance d'un système type de production de projet, imposé au travers d'une domination occidentale à des partenaires qui n'ont aucun mot à dire. Ce qui vient ancrer le principe « d'auto-colonisation » chez les partenaires africains.

Cette notion s'est parfaitement illustrée lors de mon échange avec Fatima Domba, coordinatrice programme de l'association partenaire AJDM et de la MDF malienne. En effet, dans un premier temps elle me signifie très clairement son positionnement au regard de la manière de fonctionner du bailleur de fond et des gestionnaires du projet dans l'accompagnement du suivi-évaluation de son association *« quand tu veux responsabiliser quelqu'un il ne faut pas être toujours là, il faut nous laisser faire nous-même. Partager la connaissance ok c'est la base, après on peut faire le reste. Il faut juste un fond qui nous permette de faire le travail on n'a pas besoin qu'on soit toujours collé à nous. C'est comme quand tu apprends à un enfant à marcher, tu lui apprends et tu le laisses après ! »* (15 juin 2021).

Paradoxalement, quelques minutes plus tard, elle appuie également sur l'importance qu'il y a pour elle de respecter l'ensemble des procédures de l'AFD. Cela semble s'apparenter à un engagement pour elle, qu'il faut absolument tenir entre son association et le bailleur de fond qu'est l'AFD *« nous en tant que receveur de l'aide on doit apporter un résultat au bailleur. Il donne de l'argent pour faire un travail donc on doit faire un travail comme il faut et comme le bailleur l'entend, et dans sa satisfaction, on doit se battre pour ne pas faillir à nos engagements il faut que le bailleur de fond soit satisfait »*. En analysant et comparant les deux propos de Fatima, on perçoit une forme de soumission et de résignation de sa part. D'ailleurs comme l'énonce le concept d'auto-colonisation, il y a devoir à remplir et satisfaire les exigences de l'AFD même si cela ne rentre pas dans la manière de percevoir la mise en œuvre de l'aide au développement, de Fatima.

1.5. Conclusion et nuances à apporter

Dans le projet « Via-familiis », l'influence structurelle induite par le règlement des politiques d'aide au développement, s'ancre ici au travers des cinq principes d'efficacité de l'aide. Ces derniers semblent louables, ne serait-ce que par la volonté de ses instigateurs à prendre davantage en considération le rôle du partenaire récipiendaire et de lui accorder une place d'acteur majeur dans la réalisation d'un projet d'aide qui lui est destiné.

Cependant, il semblerait que cette volonté rentre en contradiction avec celle de vouloir rendre l'aide au développement efficace. Cela s'illustre par le caractère antinomique de deux principes en particulier, celui de « l'appropriation de l'aide » et de sa « gestion axée sur les résultats ». En effet, la liberté accordée par le principe « d'appropriation de l'aide » aux partenaires récipiendaires se trouve contrecarrée par une gestion managériale du projet, invoquée par les injonctions du principe de gestion d'aide axée sur les résultats. Au final, une violence structurelle¹⁸ se dessine pour l'ensemble des acteurs participants au projet, qu'ils soient africains ou français, et m'évoque personnellement une « tyrannie¹⁹ » des principes de l'aide au développement, mettant en avant un ethnocentrisme et un paternalisme obligé des gestionnaires français du projet, car ils sont eux-mêmes contraints par les injonctions, par des politiques d'aide au développement et par extension par le bailleurs de fond.

Pour les gestionnaires du projet français, cela se traduit par un travail de gestion devant se réaliser à la jonction du monde des bailleurs de fonds, de ses règles, de son vocabulaire, de ses intérêts économiques, de ses méthodes, et celui des partenaires et populations locales (D.Proulx & S. Brière, 2014). Pour les partenaires africains du projet, leur dépendance financière et la notion d'auto-colonisation les installent dans une forme de « soumission résignée » à devoir répondre aux exigences, sans pouvoir embrasser une quelconque opposition (J. Bouju & S. Ayimpam, 2015 ; Bungener. P, 2016).

Pour autant, il me semble important d'apporter une nuance à cette forme de « soumission résignée » des partenaires africains de projet. En effet, même si ces derniers ne me l'ont pas manifesté concrètement, il serait naïf de penser que ces derniers ne soient pas habitués à toutes ces procédures, et que par conséquent, des appropriations spécifiques et des « manières de faire à leurs façons » ne rentrant pas forcément dans les « règles » soient mises en œuvre afin d'atteindre les résultats escomptés par le bailleur de fond et les gestionnaires de projet français (Jaffré. Y & De Sardan. J.P.O, 2003).

¹⁸ Caractéristique des parties dominées, et apportée et structurée par des représentations et des pratiques sociales et professionnelles des parties dominantes (J. Bouju & S. Ayimpam, 2015).

¹⁹ Terme employé par le docteur en sociologie politique Depenne Dominique afin de qualifier les « logiques totalitaires » des projets d'accompagnement éducatif dans le domaine de l'éducation spécialisée.

En résumé, l'influence structurelle émise par les politiques d'aide au développement, conditionne la pratique professionnelle de l'ensemble des acteurs français et africains du projet « Via-familiis », ce qui représente une violence symbolique pour la majorité de ces professionnels. Mais, l'influence structurelle n'est pas seule à intervenir dans le conditionnement des pratiques des professionnels, l'influence sociale en fait également partie.

2. L'influence sociale : élément conditionnant la pratique des professionnels du projet « Via-familiis »

2.1. Eléments de définitions

2.1.1. Une influence sociale construite par un processus de socialisation

D'après Gabriel Mugny, professeur universitaire en psychologie sociale, l'influence sociale se définit comme telle : « *Les phénomènes d'influence sociale concernent les processus par lesquels les individus et les groupes façonnent, maintiennent, diffusent et modifient leurs modes de pensée et d'actions lors d'interactions sociales directes ou symboliques* » (1995). Pour Fisher, professeur en psychologie sociale à l'université de Metz, le phénomène d'influence sociale « *montre à la fois l'emprise que le social exerce sur l'individu et les modifications qu'elle entraîne au niveau des comportements* » (1995).

Parmi les processus par lesquels les individus façonnent leurs modes de pensées, on peut citer la socialisation, qui désigne un ensemble de mécanismes avec lesquels l'individu va apprendre et intérioriser tout au long de sa vie les éléments socioculturels de son milieu. En les intégrant à sa manière de penser, et sous l'influence de ses expériences et des différents agents sociaux qu'il rencontre, l'individu va adapter ces éléments sociaux-culturels, intégrés en amont, à l'environnement social où il vit (Vallet.G : 2009). Ainsi, on peut avancer que la socialisation intervient dans la structuration des représentations des individus. Représentations, qui évoquent un ensemble de croyances, de connaissances et d'opinions et qui donnent lieu à un cadre de référence et d'interprétations des réalités vécues par l'individu (Vallet.G : 2009 ; Gauld. C : 2019).

Dans le domaine de l'aide au développement, ces représentations tiennent une place importante, notamment au vu de son histoire, de la domination des pays occidentaux exercée hier et perdurant aujourd'hui sur les pays bénéficiaires de l'aide.

Concernant « Via-familiis », pouvons-nous légitimement nous demander si les représentations des gestionnaires de projet Français, qui sont entre autres des intermédiaires privilégiés de l'Agence française de développement, ne sont pas venus entraver la conception du projet dans ses réalités sociales

et culturelles ? Représentations, qui, rappelons-le, se sont construites pour la plupart au sein d'un processus de socialisation appartenant à une société occidentale. Société qui, par son histoire, s'est toujours positionnée comme dominante vis-à-vis des sociétés bénéficiaires de l'aide au développement. Enfin, nous pouvons aussi nous questionner sur le positionnement des partenaires du sud vis à vis de ces représentations occidentales au sein du projet « Via-familiis » ?

2.1.2. Notions d'« habitus » et de violence symbolique : des éléments qui alimentent la domination des représentations des gestionnaires français du projet

Ici, j'ai fait le choix de mobiliser la notion d'« habitus », qui me semble être appropriée pour comprendre, de manière théorique, la manière de penser les représentations des gestionnaires français et partenaires africains du projet « Via-familiis ».

L'habitus est une notion théorique, mise en place par Pierre Bourdieu (1930-2002), sociologue holiste. L'habitus explique les comportements des groupes sociaux par l'origine sociale, c'est-à-dire par leur environnement qui est structuré en trois types de capital : économique (les revenus et le patrimoine), culturel (les savoirs, y compris ceux formalisés par les diplômes, les savoir-faire, les pratiques, les goûts...) et social (les réseaux de connaissances et de relations de la famille)²⁰. Ainsi, chaque groupe social possède un habitus de classe, déterminant le comportement de ses membres. Chaque individu a donc une certaine manière de penser, d'être et de se comporter, qui ne dépend pas de sa volonté, mais du groupe social auquel il appartient et qu'il ne peut transformer, car il en a intériorisé les valeurs et les normes. Bourdieu établit alors une différence entre les groupes selon leur position sociale : les dominants et les dominés²¹.

L'habitus se construit par la socialisation et tout particulièrement la socialisation primaire par l'intermédiaire de la famille, des médias ou encore de l'école (Bourdieu. P : 1975). Dès lors, la socialisation de l'individu intervient dans la construction de l'habitus de l'individu qui a son tour va moduler ses représentations. Cependant, il est important de comprendre que la socialisation perdure même à l'âge adulte. De ce fait, l'habitus intériorisé pendant la phase de socialisation primaire s'adapte et évolue et il en va de même pour ses représentations. (Coavoux. S, 2021).

Ici, il est important de mettre cette notion d'habitus en lien avec la colonisation et l'histoire de l'aide au développement, qui a longtemps fait l'objet, et qui perdure encore, d'un rapport de domination des pays donateurs de l'aide vis-à-vis des pays receveurs de l'aide. Il est alors imaginable que l'histoire

²⁰ Pour l'éco, 2020 « *L'habitus de classe* » [URL : <https://www.pourleco.com/le-dico-de-l-eco/habitus-de-classe>, consulté le 22 juillet 2021].

²¹ Pour l'éco, 2020 « *L'habitus de classe* » [URL : <https://www.pourleco.com/le-dico-de-l-eco/habitus-de-classe>, consulté le 22 juillet 2021].

de l'aide au développement et le colonialisme ont eu sur une certaine vision partagée du monde. L'idée profondément ancrée chez les colonisateurs et progressivement intériorisée par les colonisés, que l'Occident est supérieur au « pays du sud » (Chevalier. J, 2018). Nous pouvons faire l'hypothèse que ces héritages historiques et cette manière de penser ont fait partie intégrante de la socialisation des gestionnaires français de projet, et que ces héritages ont instauré une primauté et une légitimité des représentations des gestionnaires du projet français chez les partenaires africains du projet. Ainsi, ces derniers ont incorporé une manière de penser et de se représenter les pays occidentaux dans un rôle de dominant vis-à-vis des pays du sud (Chevalier. J, 2018). Cet habitus, que l'on peut qualifier, en référence à la théorie de Bourdieu, « de groupe dominant », en référence aux gestionnaires de projet du nord, produit une violence symbolique envers les partenaires récipiendaires du sud que l'on peut alors qualifier de « groupe dominé ».

Le témoignage de Cyril met en avant les premières représentations qu'il a eu étant jeune, de l'aide apportée par les « pays du nord » aux « pays du sud » ; *« la famine en Ethiopie, tous ces grands mouvements avec autre terre, les sacs de riz, les médecins du monde, les Kouchner m'ont beaucoup marqué parce que je regardais le monde au travers de ces humanitaires »*. Cette représentation de l'aide au développement a été la première expérience Nord/sud de Cyril *« Bah on était plus dans de l'aide apportée nord/sud plutôt que d'aide apportée sud/ nord donc un rapport totalement asymétrique où il y avait ceux qui donnaient et ceux qui recevait. D'ailleurs, c'est un peu encore la vision que j'ai du monde du développement aujourd'hui, enfin s'imaginer que le monde occidental puisse avoir besoin des pays du sud, c'est difficile »*. Ici, Cyril, nous parle de la prégnance encore actuelle de ses représentations qu'il sait pourtant non fondées. Afin d'explicitier sa pensée concernant cette prégnance, il poursuit *« je vais te donner un exemple. Je suis incapable, quand je rencontre un réfugié, de m'imaginer que dans son pays il a pu être médecin, il a pu être avocat, il a pu avoir eu des diplômes bien supérieurs aux miens, je ne projette pas ça directement et je suis incapable de penser à ça. C'est un stéréotype immédiat que je suis obligé de déconstruire à chaque fois »* (16 juillet 2021).

Ainsi, on peut déduire qu'un certain processus de socialisation, notamment conduit par les médias, a produit un habitus de groupe qui a conditionné la manière dont Cyril percevait le monde du développement. Par procuration, cette façon de se représenter le monde a à son tour conditionné sa posture professionnelle et sa manière de se positionner en tant que gestionnaire de projet du nord face aux partenaires du sud ; *« j'ai été amené à donner beaucoup de formations dans les pays du sud, d'ailleurs c'est bizarre de dire pays du sud, et je sais que je suis très attentif à faire en sorte, même si je n'y échappe pas je le sais, à ne pas me positionner comme le blanc qui vient donner des choses aux autres »* (16 juillet 2021). Cela nous conduit à mettre en exergue des conséquences de

l'intériorisation d'un habitus de groupe dominant : l'ethnocentrisme et le paternalisme du « groupe dominant » agissant comme une « violence symbolique » pour les groupes des « dominés. »

La violence symbolique, dans le contexte de l'aide au développement, correspond au pouvoir qu'ont les gestionnaires de projet occidentaux, d'imposer un système de représentations sociales considérées comme légitimes à une population bénéficiaire ou à des partenaires (Bourdieu. P, 1978 ; J. Bouju & S. Ayimpam, 2015).

Néanmoins, dans le projet « Via-familiis », Hélène avec son histoire personnelle a réussi à s'extraire de ces représentations de « groupe dominante » que beaucoup de gestionnaires de projets du nord ont et qui conditionnent beaucoup de projets. Cependant, son origine française ne suffit pas à lui faire enlever son étiquette « de développeuse blanche, ²² » travaillant pour un groupe considéré comme « dominant » ce qui s'avère être culpabilisant pour elle ; « *Moi en fait mon histoire est un peu particulière, j'ai grandi toute ma vie en Inde avec un passeport français. J'ai toujours baigné dans le développement, et j'ai toujours été très consciente de mes privilèges, et consciente d'être arrivée là par chance et plus facilement grâce ma couleur de peau. Mais perso, j'adorerai faire mon boulot en étant d'origine indienne car ça m'enlèverait un peu de culpabilité et je ferais moins partie du problème. A mes heures sombres je me sens coupable et inutile et à mes heures joyeuses j'adore le boulot que je fais et je ne changerais pour rien au monde* » (1^{er} juillet 2021). Au regard de cette verbatim, nous pouvons mettre en avant le fait que la violence symbolique peut également se retourner contre les gestionnaires de projets du Nord. En effet, l'héritage colonialiste de l'aide au développement conduite par les pays occidentaux ont créé toute une remise en question du fonctionnement de l'aide, ce qui conduit à faire des généralités et à stigmatiser à leur tour les gestionnaires de projet occidentaux, comme étant moins légitime de par leurs origines à exercer une profession dans le développement.

Cependant, ne nous y méprenons pas, de nombreuses représentations sont aussi effectives du côté des partenaires africains du projet au sujet des gestionnaires français. Ainsi, lors de mes entretiens j'ai repéré beaucoup de réticences et de rire gênés lorsque j'abordais certains thèmes comme celui du néocolonialisme que l'on aborde souvent dans le monde du développement. Dès lors, je n'ai réussi à obtenir aucun avis ni aucun mot de leur part, à part des éloges des projets occidentaux (exemple). On pourrait faire l'hypothèse que cette gêne soit liée à la violence symbolique exercée par les gestionnaires de projets français et par extension à la représentation qu'ils ont eu de moi.

²² Terme utilisé pendant l'entretien.

2.2. La famille est « un enjeu central du projet » « Via-familiis » : Etats des lieux des représentations des gestionnaires français et des partenaires africains du projet

2.2.1. Contextualisation et éléments de définition

La famille se trouve au cœur de la thématique du projet « Via-familiis » elle est ainsi porteuse d'enjeux importants, car elle représente le bénéficiaire attitré du projet réunissant des acteurs professionnels de cultures différentes. La notion de famille se trouve alors au centre de représentations qui, en fonction des sociétés et des cultures, diffèrent. On peut alors se demander quelles représentations de la famille les différents acteurs du projet ont et quels impacts ont-elles sur le cadre de conception du projet ?

Au vu de l'objectif global poursuivi par le projet « Via-familiis », « *contribuer à promouvoir le rôle de la famille comme actrice majeure du développement des enfants et de leur protection* », un dispositif d'accompagnement familial a été mis en place au sein de l'accompagnement global des familles effectué par les MDF de Kinshasa, de Bamako et de Koudougou. Pour encadrer ce dispositif, la Fondation des Apprentis d'Auteuil a sollicité l'association Planète Enfance et Développement. Cyril Breau, éducateur de formation et responsable programme parentalité chez Apprentis d'Auteuil, et Hélène travaillant pour PE&D en tant que chargée pédagogique en Accompagnement familial, ont été choisis tous les deux pour gérer le projet.

Avant de poursuivre mon analyse, un petit état des lieux des définitions théoriques de la famille me semble nécessaire. Le Centre National de Ressources Textuelles et lexicales (CNRTL) donne de la famille la définition suivante ; « *elle un ensemble constitué par un couple de parents et leurs enfants*²³ ». Ici, nous pouvons constater que la représentation occidentale de la famille représente le cadre de référence dans lequel s'est élaboré cette courte définition. Elle met alors en avant une conception de la famille, que nous pouvons nommer de manière théorique, de « *nucléaire ou restreinte* », qui est un des types de famille le plus répandue en Europe.

D'un point de vue anthropologique la famille désigne, selon Françoise Héritier « *une institution sociale, sous sa forme élémentaire (un homme, une femme et leurs enfants) semblant exister partout, allant de soi, universelle, que l'on retrouve autant dans les sociétés traditionnelles que dans les sociétés modernes et toutes les époques*²⁴ ». Pour autant, cette existence commune à l'ensemble des sociétés, ne veut pas dire qu'il existe une composition commune. En effet, il existe des familles que l'on qualifie de nucléaire, d'étendue ou d'élargie n'impliquant pas les mêmes rapports de parenté et les parents biologiques et pour lesquelles l'identité sexuelle ne représentent pas des variables absolues (Travailloux.

²³ CNRTL. *Centre National de Ressources Textuelles et lexicales [en ligne]*. Disponible sur <https://www.cnrtl.fr/definition/famille> Consulté le 6 mai 2021.

²⁴ Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie de Izard & Bonte.

C, 2018 ; Ninahazimana. A, 2014). Au regard de cela, il est difficile d'apporter une définition universelle de la famille ce qui sous-entend qu'une diversité de représentations de la famille existe.

A ce titre, j'ai choisi de questionner les représentations de chacun des partenaires africains du projet et de chaque gestionnaire français, en les mettant en parallèle afin de distinguer les influences des représentations de chacun et de tenter de voir l'impact que cela a dans la mise en place du projet « Via-familiis ».

Par ailleurs, je tiens ici à préciser que la suite de mon analyse portera sur les représentations des familles au Burkina-Faso, au Congo et au Mali. La présence de référents familiaux et culturels communs à ces trois pays, ainsi que les entretiens conduits avec des natifs de ces pays m'ont autorisé à pouvoir faire « des généralités », et à utiliser des références théoriques communes à ces trois pays portant sur les familles d'Afrique subsaharienne.

2.2.2. La notion de famille perçue à travers la « note d'initiative du projet « Via-familiis »

La note d'initiative est un document réalisé par la Fondation des Apprentis d'Auteuil ayant permis au projet d'être financé par l'Agence française de développement. Il reprend l'entièreté du cadre logique avec l'ensemble des objectifs et indicateurs du projet dont l'objectif global²⁵ principal à atteindre est le suivant « *Contribuer à promouvoir le rôle de la famille comme actrice majeure du développement des enfants et de leur protection* ». Au vu de cet objectif, nous pouvons dès à présent nous questionner de manière très rhétorique sur ce que représente et doit représenter « le rôle de la famille » dans le projet « Via-familiis » ?

De plus, je n'ai également pas trouvé de définition précise de la notion de famille dans la note d'initiative, pourtant remplie de d'autres définitions, et quand une caractéristique lui est apporté, on fait, la plupart du temps, mention de « *familles vulnérables* ». Cela peut laisser penser que les familles accueillies par les Maisons des familles des partenaires locaux sont de tous types (nucléaire, étendue, monoparentale, etc), ce qui semble être cohérent pour un projet se revendiquant de « social ».

²⁵ Il définit le but général du projet.

Cependant l'énonciation, dans cette note d'initiative, d'un objectif spécifique²⁶ et d'un indicateur²⁷ de résultat²⁸ ont attiré mon attention au vu de leurs postulats que je caractériserais d'un « tantinet » ethnocentriques.

- L'objectif Spécifique 2 (OS2) : « Développer le pouvoir d'agir des familles au sein de leur cellule familiale et de leur communauté » : « *Le projet permettra aux familles qui en bénéficieront de [...] (re)-créer des liens sociaux et de (re)-retrouver leur place de parents, notamment en renforçant le lien avec leurs enfants, en échangeant et en se confrontant à d'autres familles.* »

Cet énoncé, « *retrouver leur place de parents* » me pose question pour deux raisons. Tout d'abord, en l'énonçant on stipule que la place des parents aurait été perdue, ce qui me semble faire une généralité de la place des parents. De plus, de « quelle place parlons-nous » et « de quel parent » ? Ensuite, on peut se demander ce que sous-entend : « *retrouver leur place de parents* » ; dans des pays comme le Burkina-Faso, la RDC ou le Mali où la fonction biologique n'est pas celle qui prévaut, et où le modèle familial qui repose sur les deux parents est une invention occidentale ? (Mbassa. D.M, 2015).

Au vu de cet énoncé, Martin Ndiaye éducateur au sein de la MDF burkinabé m'a fait part de sa définition de « parents » : « *tes parents représentent l'ensemble des personnes qui ont le même ancêtre que toi et qui portent le même nom de famille, qui viennent du même village et qui ont les mêmes mœurs, après il y a tes parents géniteurs qui sont responsables de l'enfant mais ils ne sont pas les seuls à éduquer l'enfant* » (25 juillet 2021). D'après Martin, les parents géniteurs ont bel et bien un rôle de responsabilité envers leur enfant. Ainsi, si nous partons du postulat que le sens du terme « parents » de l'énoncé représente les parents géniteurs, nous pouvons nous demander si leur rôle fait suffisamment sens pour la société africaine et si leur rôle est assez représentatif dans l'éducation des enfants pour parler de « *place de parents* » ? Sachant que dans ces sociétés les parents biologiques ne sont pas toujours les seuls à intervenir dans l'éducation de l'enfant. Ce que nous confirme Luna Massera, directrice de l'association Batoto à Kinshasa, à travers sa définition de la famille ; « *au Congo la famille ce n'est pas seulement le papa, la maman et les enfants ; la famille, c'est aussi beaucoup au sens élargie. On peut se retrouver dans une famille où il y a des oncles, des tantes, des cousines, et donc les parents peuvent*

²⁶ Un objectif spécifique définir le(s) but(s) majeur(s) du projet qui va(vont) contribuer à la réalisation de l'objectif global. Il doit exister un lien entre l'objectif global et le(s) objectif(s) spécifique(s) du projet (PADEM, 2019, [URL : <https://padem.org/>, consulté le 23 juillet 2021]).

²⁷ « *Sa fonction est de pouvoir prouver le succès d'un projet de manière irréfutable* » (Eval, 2021, [URL : <https://www.eval.fr/>, consulté le 23 juillet 2021]).

²⁸ « *Il s'agit de décrire les bienfaits que le projet doit générer pour atteindre l'(es) objectif(s) spécifique(s). Quels changements doivent être mis en évidence entre la situation Avant et Après projet ?* » (PADEM, 2019, [URL : <https://padem.org/>, consulté le 23 juillet 2021]).

être référencés comme les parents de tous [...] l'éducation peut passer par des grands-parents, des tantes, et même des gens qui n'ont pas de lien de sang mais qui viennent de la même tribu » (28 mai 2021). Sama Domba, directeur de l'association au Mali, partage une représentation similaire à celle de Luna. Pour lui, les familles Maliennes ne sont pas des familles nucléaires mais des familles élargies où l'on trouve des oncles, des tantes, des grands-mères, des grands pères, « *tous ces gens dans une même et grande famille* » (12 juillet 2021).

Finalement, la notion de « parent » peut être définie de plusieurs façons. Assigner un rôle particulier à « *des parents* » tel que l'énonce l'OS2 – en énonçant « *Le projet permettra aux familles qui en bénéficieront de [...] (re)-créer des liens sociaux et de (re)-retrouver leur place de parents, notamment en renforçant le lien avec leurs enfants, en échangeant et en se confrontant à d'autres familles* » – réduit la conception que l'on peut avoir de la famille, de ses membres et de leurs rôles. Ceci se situe à l'opposé de la volonté de l'ensemble des gestionnaires de projet français de ne pas catégoriser et de ne pas orienter les accompagnements des MDF à des groupes de familles restreints (Note d'initiative ONG-NIONG & AFD, 2020).

- L'indicateur du résultat 3 – « *Les familles sont accompagnées dans leur rôle éducatif au sein des MDF* » – et de l'OS2 (repris ci-dessus) – « *A l'issue du projet, on dénumbrera le nombre de pères accompagnant leur famille à la MDF* » – mettent en avant la volonté de l'ensemble des acteurs du projet d'intégrer les pères de familles dans les MDF, ce qui semble être un choix plus inclusif. Cependant encore une fois, cet indicateur part du postulat que la famille se constitue obligatoirement d'un père et d'une mère comme c'est le cas dans la plupart des familles nucléaires de beaucoup de pays occidentaux.

A titre d'exemple Carole, cheffe de projet ayant participé à l'élaboration de la convention, nous fait part de sa représentation de la famille au Mali et au Burkina-Faso : « *pour moi le fonctionnement des familles burkinabé et maliennes sont assez similaires : un couple avec plusieurs enfants, avec la mère qui a un rôle d'organisation, de gestion de l'ensemble des enfants et du foyer* ». Ici, la représentation de Carole paraît tout à fait réaliste, du moins au Burkina-Faso au regard de l'entretien réalisé avec Didier Ngoy, éducateur de la MDF de Koutougou : « *la femme a un rôle de ménagère et doit s'occuper des enfants pendant que l'homme vaque à ses occupations* » (25 juillet 2021). Pour autant, il nuance son propos par la suite en appuyant sur le fait que « *l'enfant appartient à tous les parents et pas qu'à son père ou à sa mère, par exemple en cas de faute, tout le monde peut le sanctionner et même les voisins et amis qui ne sont pas de la famille ! L'éducation de l'enfant incombe à la société* ». En effet, « *l'individu connaît son père et sa mère biologique mais sait que plusieurs adultes qui lui sont liés sont également des parents sociaux* » (Cisse. R, Salam Fall. A, Adjamagbo. A, Attane. A, 2018 : 38).

Ce qui signifie que ces adultes ont une possibilité d'exercer vis-à-vis de l'enfant des rôles similaires à ceux des parents géniteurs des enfants dans les sociétés occidentales (Cisse. R, Salam Fall. A, Adjamagbo. A, Attane. A, 2018).

Au vu de ces remarques, nous pouvons nous questionner quant au choix du cadre de référence. Définir les indicateurs « à l'occidentale » a semblerait-il conditionné la vision de la famille. En effet, même si le mode de structure familiale tend à changer notamment dans les grandes villes, le modèle de la famille élargie et communautaire reste dominant dans les trois pays partenaires africains (Ninahazimana. A, 2014). Pourtant, les gestionnaires français et les partenaires africains m'ont confirmé avoir construit ensemble ces objectifs et indicateurs. Ainsi, se pose encore une fois la question de l'influence des représentations des gestionnaires de projet français dans le processus de conception, et donc de la prévalence d'ethnocentrisme et de paternalisme.

Pour autant, pour Sama Domba et Luna Massera, la conception et la composition de la famille est en pleine mutation et n'est pas figée ; *« avec l'urbanisation, il y a plus de mobilité vers la grande ville, souvent à cause du manque d'espace et des problèmes économiques et cela éloigne les familles. Mais, sinon, on souhaite tous être ensemble dans la même cour ! On voit des familles nucléaires mais c'est des familles qui n'ont pas eu le choix, et qui ont dû quitter le village et qui sont venu en ville et qui n'ont pas les moyens de construire une grande famille comme au village »* (Sama Domba, 12 juillet 2021). *« Il y a aussi une nouvelle génération qui n'a pas plus cette façon de voir la famille au Congo, mais ce sont des gens qui sont issu d'une certaine classe qui habitent en ville et qui sont considérés comme aisés »* (Luna Massera, 28 mai 2021). Ainsi, la prévalence du modèle familial élargi est à nuancer, notamment dans les régions urbaines, ce qui est le cas pour les MDF du Mali et de la RDC se situant dans les capitales.

En effet, depuis plusieurs années le contexte socio-économique (urbanisation, exode rural, croissance démographique, augmentation du taux de scolarisation, etc.), l'histoire coloniale des pays d'Afrique subsaharienne ainsi que les influences des modes de vie occidentaux tendent à modifier les dynamiques familiales les plus installées (Pillon. M & Vimard. P, 1998 ; Barou. J : 2015). Ainsi, ces changements de dynamiques familiales entraînent une entrée plus tardive dans le mariage, les mariages dits « traditionnels et imposés » se voient être remplacés de plus en plus par des mariages « consensuels », l'arrivée des moyens contraceptifs permet de limiter les naissances, les grossesses non désirées se voient donc diminuées. (Pillon. M & Vimard. P, 1998 ; Barou. J : 2015).

Au regard de ce questionnement, nous pouvons nous demander de manière plus individuelle, quelles représentations ont ces gestionnaires de projet des familles africaines et quelles sont celles des partenaires de projet envers les familles européennes ? Car ces représentations donnent lieu à certains

stéréotypes qui biaisent les rapports et qui contribuent indirectement à accentuer l'imposition d'une violence symbolique de la part des gestionnaires de projet français.

2.2.3. Focus sur les représentations des gestionnaires et partenaires du projet « Via-familiis » : l'importance de nuancer

« *Ce sont des familles riches, là quand tu vis en France c'est la haute qualité, ceux qui vivent là-bas ils n'ont pas peur de ne pas avoir de travail, ni de toit, ici c'est différent* » (Maria Tendeo, directrice de l'association Kogl Taaba, 25 juillet 2021).

« *La famille en France ? Je n'y suis jamais allée, mais moi je vois grâce à la télé. C'est le papa, la maman et les enfants, une belle famille heureuse. C'est peut-être ma vision des choses. Mais chacun à sa façon de voir les choses* ». (Fatima Domba, coordinatrice projet de l'association AJDM, 15 juin 2021).

Le premier verbatim récolté lors de mon entretien avec Maria montre que les représentations erronées de la famille ne se concentrent pas uniquement du côté des gestionnaires de projet français. En effet, Maria évoque une de ses croyances selon laquelle la vie des familles en France est exempte de problèmes sociaux-économiques et de pauvreté, or même si cette dernière est relativisée, comparée à la RDC, au Mali ou au Burkina-Faso, la pauvreté en France²⁹ existe belle et bien et de nombreuses familles en souffrent. Quant à Fatima, elle évoque sa représentation de la famille qu'elle s'est, entre autres, construite par l'intermédiaire des médias (15 juin 2021). Une famille de type nucléaire et qui ne met donc pas en avant toutes les mutations de la structure familiale qui joue aussi en France (familles monoparentales, homoparentales, recomposées, etc) (Razy. E, 2012). Ainsi, les partenaires de projet africains ont des représentations que je qualifierais « d'idéalisées » au sujet de la culture et du mode de vie des familles de la société française, desquelles les gestionnaires de projets français sont issus.

« *Cyril, si je te dis Familles françaises et européennes que me réponds-tu d'emblée ?*

- *Blanches et Plurielles*
- *Familles Maliennes ?*
- *Pauvres.*
- *Familles congolaises ?*
- *Violentes.*
- *Familles Burkinabés ?*

²⁹ D'après un rapport de l'INSEE, en 2018, en France métropolitaine, 9,3 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60 % du niveau de vie médian. Ce seuil s'établissait en 2018 à 1 063 euros par mois (INSEE, 2018 [URL : www.insee.fr/fr/statistiques/4238395?sommaire=423878, consulté le 24 juillet 2021]).

- *J'ai passé 15 jours là-bas donc j'ai une autre vision que les autres mais je dirais attachantes.*
- *Et pour finir si je te dis « familles africaines ?*
- *Débrouillardes »* (Cyril Breau, responsable programme parentalité du projet « Via-familiis », 16 juillet 2021).

Ici, le vocabulaire utilisé par Cyril pour caractériser ses représentations des familles au Mali et en RDC, est moins valorisant que pour celui utilisé par les deux coordinatrices de projet, Luna et Fatima pour caractériser les familles françaises. Même s'il est évident que la pauvreté au Mali³⁰ domine, et qu'il existe une réalité sociale et économique, il est intéressant de pointer le fait que Cyril n'utilise pas de vocabulaire « péjoratif » pour caractériser les familles du Burkina-Faso. En effet, ce dernier a passé 15 jours au Burkina-Faso et il précise que de ce fait, qu'il n'a pas la même vision de ces familles que celles de la RDC et du Mali (pays où il ne s'est jamais rendu). Ainsi la méconnaissance des réalités concrètes (culturelles, sociales et économiques) de la RDC et du Mali a conduit Cyril à laisser libre cours à des représentations généralisées et stéréotypées. Ce qui est également le cas pour Fatima et Maria qui n'ont jamais eu l'occasion de venir en France.

Ainsi, comme nous l'ont montré ces trois précédents extraits d'échanges conduits avec Fatima, Maria et Cyril, et comme nous avons pu le voir lors de la précédente partie, l'ensemble des représentations des gestionnaires et partenaires du projet induit par un habitus de groupe conduisent à l'émergence de stéréotypes. Ces stéréotypes sont un ensemble de croyances, d'idées, de convictions socialement partagées sur les caractéristiques de groupes et de leurs membres : traits de comportement, valeurs, apparence physique, traits psychologiques, intellectuels, culturels, moraux, capacités physiques ou rôles sociaux. Finalement, le stéréotype est une « *opinion toute faite* » portée sur un groupe de manière simplificatrice, à titre permanent et généralisée à tous ses membres (Revue Pluriel Recherche, n° 3, 1995). Cependant, il est important de garder à l'esprit qu'un stéréotype part souvent d'une certaine part de vérité, et qu'une certaine légitimité se dessine à en avoir puisque personne ne peut s'en exempter (De Sardan. J.P.O, 1995). De plus, les stéréotypes concernant les différentes cultures tendent à se modifier et peut être à s'estomper au vu des effets de la mondialisation, qui apporte davantage accès à la connaissance de cultures différentes, grâce aux voyages, aux brassages des populations octroyés notamment par les migrations perpétuelles, à internet, etc (Luna Massera, directrice de l'association Batoto, 28 mai 2021).

³⁰ En 2019, le taux d'extrême au Mali s'établissait à 42, 1% (La Banque Mondiale, 2019 [URL : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/mali/overview>, consulté le 24 juillet 2021]).

3. Conclusion

La socialisation des gestionnaires français du projet « Via-familiis » conduite par l'histoire de leur société ainsi que par leur vécu personnel conditionne un habitus chez ces derniers. Ces habitus forment des groupes au sein desquels existe toute une manière commune de penser le monde. J'ai qualifié ces groupes, en référence à la théorie de l'habitus de Pierre Bourdieu, : de « groupe dominé » pour les partenaires de projet africains et de « groupe dominant » pour les gestionnaires de projet français. Au vu de la primauté que l'on accorde aux représentations des gestionnaires français sur celles des partenaires africains, une « violence symbolique » s'est établie et a offert l'opportunité au paternalisme et à l'ethnocentrisme des gestionnaires de projet occidentaux de s'immiscer dans la mise en œuvre du projet « Via-familiis » dont la thématique principale concerne la famille.

Pour autant, cette « violence symbolique » exercée envers les partenaires de projet africains est à relativiser au vu du témoignage d'Hélène : celle-ci, par son vécu personnel, a conscience d'une légitimité plus importante accordée aux représentations des gestionnaires français et de leurs impacts dans les projets de développement.

Au final, toutes ces représentations conduisent à l'instauration de stéréotypes de la part de toutes les parties prenantes du projet. Ici, je pense qu'il serait essentiel pour elles d'adopter une capacité à comprendre les mécanismes de productions de ces stéréotypes : en prenant de la distance vis-à-vis de soi, de ses repères, de ses convictions, de sa vision du monde, et ce afin de pour pouvoir laisser de la place à l'expression et la compréhension de l'autre (Vandamme. P.E, 2017).

CONCLUSION GENERALE

L'objectif de ce mémoire était d'analyser les multiples influences conditionnant les représentations, que se font les gestionnaires de projet occidentaux de l'aide au développement. Afin de rendre cette analyse plus concrète, je me suis appuyée sur la mise en œuvre du projet « Via-familiis », qui a pour but la construction de structures d'accompagnement familial³¹ dans trois pays différents : la RDC, le Mali et le Burkina-Faso. Ce projet, financé par l'Agence Française de Développement, a été établi par la Fondation des Apprentis d'Auteuil et l'association Planète Enfants et Développement, où j'ai effectué mon stage de fin d'études. Il est mis en œuvre, sur le terrain, par des gestionnaires français provenant de ces deux organismes ainsi que trois associations partenaires africaines de la FAA.

L'articulation de mes diverses expériences personnelles et professionnelles ont fait émerger deux hypothèses : les pratiques et les méthodes des professionnels du secteur sont influencées par le fonctionnement et l'administration de l'aide au développement, plus particulièrement par les obligations et les règles qu'elles imposent. Par ailleurs, les représentations sociales des différents acteurs peuvent aussi interférer dans les processus de mise en œuvre.

Afin de mettre ces hypothèses à l'épreuve, j'ai tout d'abord contextualisé, dans une première partie³², l'apparition de l'aide au développement en mettant en évidence l'importance de son histoire et de son héritage essentiellement colonialiste. Il en résulte un conditionnement de son fonctionnement qui implique un rapport de domination entre « pays occidentaux », principaux donateurs, et « pays en voie de développement » principaux receveurs de l'aide. Malgré un important travail effectué par les sciences sociales afin de réduire ce rapport de domination, il demeure manifestement effectif.

Grâce à l'élaboration de cette première partie, et après avoir réalisé une seconde partie relative à l'histoire et aux objectifs du projet « Via-familiis »³³, j'ai constaté qu'il se trouvait lui aussi, par conséquent, éprit d'un rapport de domination entre les gestionnaires français du projet et les partenaires africains. Dès lors, j'ai questionné l'influence que ce rapport de domination, conscientisé ou non par les divers acteurs, a eu sur son processus de mise en œuvre.

³¹ Maisons des familles.

³² Partie 1 - Conceptualisation et contextualisation historique de l'aide et des projets de développement.

³³ Partie 2 - Présentation de l'étude de cas : le projet « Via-familiis ».

J'ai donc fait émerger, sur base d'entretiens et de recherches théoriques, une partie analytique³⁴, au sein de laquelle j'ai mise en exergue deux types d'influences qui ont orienté les représentations et donc les pratiques professionnelles des divers acteurs de terrain.

L'influence « structurelle », d'une part, émanant du mode de fonctionnement des politiques d'aide au développement mises en place par l'OCDE. En effet, au sein du projet « Via-familiis », elle s'ancre par l'intermédiaire de cinq principes³⁵, initiés par la Déclaration de Paris en 2005, visant à rendre l'aide au développement davantage efficace. Sur ces cinq principes, deux ont particulièrement retenu mon attention au vu de leurs incompatibilités : le principe « d'appropriation de l'aide » et celui de « la gestion axée sur les résultats ».

Le principe « d'appropriation de l'aide »³⁶ vient instaurer une relation davantage symétrique entre les gestionnaires français et les partenaires africains, puisqu'il accorde logiquement un rôle davantage décisionnel aux acteurs locaux dans la construction du projet. De ce fait, ces derniers ont eu la possibilité d'exposer les réalités sociales et économiques de la zone d'implantation de la future MDF afin de répondre à de réels besoins. Cette appropriation augmente ainsi les chances du projet de se pérenniser et s'articule à un second niveau d'appropriation par les « autorités locales »³⁷ des pays bénéficiaires, qui est de fait indispensable. En effet, comme signalé par Maria Tendeo, coordinatrice de la MDF au Burkina-Faso, « *On ne peut pas réaliser un projet dans une commune sans que les leaders soient au courant* » (25 juillet 2021).

Cependant, la perspective d'une totale appropriation du projet par l'entière des partenaires du projet se trouve contre-carré par un second principe : celui de « gestion axée sur les résultats ». En effet, ce dernier vise essentiellement à la production de résultats probants, à travers une recherche d'optimisation, toujours plus poussée, des ressources humaines et financières. Cette efficacité s'ancre par une obligation pour l'ensemble des acteurs à utiliser une méthode rationnelle de planification via le respect de critères, d'indicateurs et d'objectifs bien spécifiques à atteindre. Cette méthode demeure, par ailleurs, un outil incontournable de l'aide au développement et rend un projet effectif et éminemment légitime. C'est... Le cadre logique ! Dans le cas du projet « Via-familiis », ce cadre logique est censé reprendre l'ensemble des indicateurs et objectifs qui ont été définis en amont par les partenaires du sud.

³⁴ Partie 3- Ethnocentrisme et paternalisme occidentaux: analyse des influences structurelles et sociales de la mise en œuvre du projet « Via-familiis ».

³⁵ Les cinq principes de l'efficacité de l'aide : L'appropriation du projet par les diverses parties, une gestion axée sur les résultats (GAR), l'alignement avec les politiques publiques des territoires bénéficiaires, l'harmonisation et la responsabilité mutuelle

³⁶ Ce principe, oblige les donateurs de l'aide à respecter le choix du pays receveur dans le choix des stratégies nationales, politiques et des actions relatives à la mise en place du programme de développement.

³⁷ Par autorités locales j'entends ; la mairie des villages, les leaders de village ou encore les chef coutumiers.

Cependant, il n'en est rien... puisque lors de la construction de l'outil, ces indicateurs et objectifs ont été élaborés de manière « génériques », afin de correspondre globalement aux besoins des trois différents pays Africains : la RDC, le Burkina-Faso et le Mali. Cela a conduit à des simplifications excessives quant aux réels besoins et spécificités de chacun des pays partenaires ! Ici, finalement, le gestionnaire français du projet a encore eu le dernier mot.

Par ailleurs, le principe de « gestion axée sur les résultats » qui émane, rappelons-le de l'OCDE (organisation constituée essentiellement de pays considérés comme aisés) émet également une injonction pour l'ensemble des acteurs de projet, à utiliser les outils administratifs et financiers des bailleurs de fonds. Ainsi, l'AFD, principal bailleur du projet « Via-familiis », place l'ensemble des professionnels dans une « violence structurelle »³⁸ où chacun d'entre eux se voit imposer des outils, vecteurs d'une certaine idéologie occidentale et capitaliste. De plus, la dépendance financière des partenaires africains à l'AFD les place dans une position de soumission, qui les incite à respecter des systèmes de valeurs, des formes de comportement et des schémas de pensées exogènes sans pouvoir exprimer réellement leur vision et leurs ressentis : on parle d'« auto-colonisation ».

A cette influence « structurelle » s'articule d'autre part, une influence qualifiée de « sociale ». Celle-ci se construit par l'intermédiaire du processus de socialisation³⁹ de l'individu, qui met en place un cadre de référence lui permettant d'interpréter les diverses réalités sociales et culturelles qu'il côtoie et qui structure ses propres représentations.

Au sein du projet « Via-familiis », le rapport de domination s'ancre non seulement à travers le fonctionnement de l'aide, mais également à travers la notion d'habitus : il se structure notamment par l'origine sociale de l'individu et interfère dans ses représentations et ses pratiques professionnelles. Ainsi, une primauté, relative mais tout de même présente, est accordée aux représentations des gestionnaires français. Plus particulièrement, une légitimité semble avoir été accordée aux représentations et conceptions de « la famille » des acteurs occidentaux — la prévalence d'une conception nucléaire — à travers la mise en place d'un objectif spécifique⁴⁰ et d'un indicateur de résultat⁴¹.

³⁸ La violence structurelle se définit comme « toute forme de contrainte pesant sur le potentiel d'un individu du fait des structures politiques et économiques » (Parazelli. M, 2008).

³⁹ Il désigne un ensemble de mécanismes avec lesquels l'individu va apprendre et intérioriser tout au long de sa vie les éléments socioculturels de son milieu.

⁴⁰ Développer le pouvoir d'agir des familles au sein de leur cellule familiale et de leur communauté » : « *Le projet permettra aux familles qui en bénéficieront de [...] (re)-créer des liens sociaux et de (re)-trouver leur place de parents, notamment en renforçant le lien avec leurs enfants, en échangeant et en se confrontant à d'autres familles.*

⁴¹ *Les familles sont accompagnées dans leur rôle éducatif au sein des MDF »* et de l'OS2 (repris ci-dessus) : « *A l'issue du projet, X% des parents qui viennent à la MDF parmi les familles accompagnées sont des pères.* »

Aussi, malgré la conscience des gestionnaires français des différences culturelles existantes — entre la France d'une part et le Burkina-Faso, la RDC et le Mali d'autre part — et la tendance des familles des pays receveurs à s'aligner sur un modèle familial nucléaire : il apparaît tout de même une violence « symbolique ». La prédominance d'une vision occidentale dans le processus décisionnel semble donc témoigner d'un ethnocentrisme et d'un paternalisme latents.

Ainsi, de mes deux hypothèses de départ a émergé le constat d'une double influence, structurelle et sociale, autant vis à vis des pratiques professionnelles des gestionnaires français que des partenaires africains. Du côté des gestionnaires, cela a pour conséquences de mettre en lumière un ethnocentrisme et un paternalisme au sein de leurs pratiques professionnelles venant ainsi impacter la conception et la pertinence de la mise en œuvre du projet « Via-familiis ». Il résulte de ces influences une sorte d'injonction pour les partenaires africains à ne pas pouvoir s'autoriser à agir comme ils le souhaiteraient dans la conception du projet.

De plus, le secteur de la coopération et de l'aide sociale semble pris en étau par la logique capitaliste, basée sur la compétition, la volonté d'optimisation et le paraître. Il m'a paru, tout au long de ce travail, que le monde du développement fonctionnait à l'envers !

Éducatrice de formation, j'ai pris conscience au fil de ma pratique que le travail d'accompagnement nécessitait du temps et un rythme particulier qui varie en fonction de l'individu. De fait, différentes étapes d'appréhension et de compréhension permettent de saisir les besoins des populations dans toute leur complexité et d'adapter une méthodologie en conséquence. Or, les structures existantes d'aide au développement incitent davantage à agir très vite et avec peu de moyens. Ainsi, il apparaît à mon sens, antinomique de rationaliser et optimiser alors qu'il s'agit d'aider des êtres humains en difficulté !

De plus, comme déjà évoqué précédemment : malgré des partenariats multiculturels et une réelle tentative d'écoute des populations concernées, le pouvoir décisionnel est majoritairement représenté par les gestionnaires occidentaux (également bailleurs majoritaires). De fait, ils demeurent en plus grand nombre dans la mise en œuvre du projet « Via-familiis » : cinq coordinateurs français pour un seul coordinateur africain. La connaissance, l'administration et les règles proviennent donc d'un « aidant » extérieur, ne permettant pas un véritable échange avec les partenaires locaux, porte-parole des individus « aidés » : une logique qui ne semble pas, selon moi, issue d'une perspective humaniste.

Il se pose alors la question des alternatives pouvant être envisagées face à ce constat, ou du moins de premières pistes de réflexion. Peut-être s'agirait-il de privilégier et accentuer la mise en place de plus petites structures de financement et d'aide et de petits projets : une manière de décentraliser le pouvoir, de donner plus de légitimité et de réelles responsabilités aux protagonistes sur place ainsi que d'éthique au projet. De ce fait, la réduction du nombre d'intervenants intermédiaires serait un moyen de faciliter

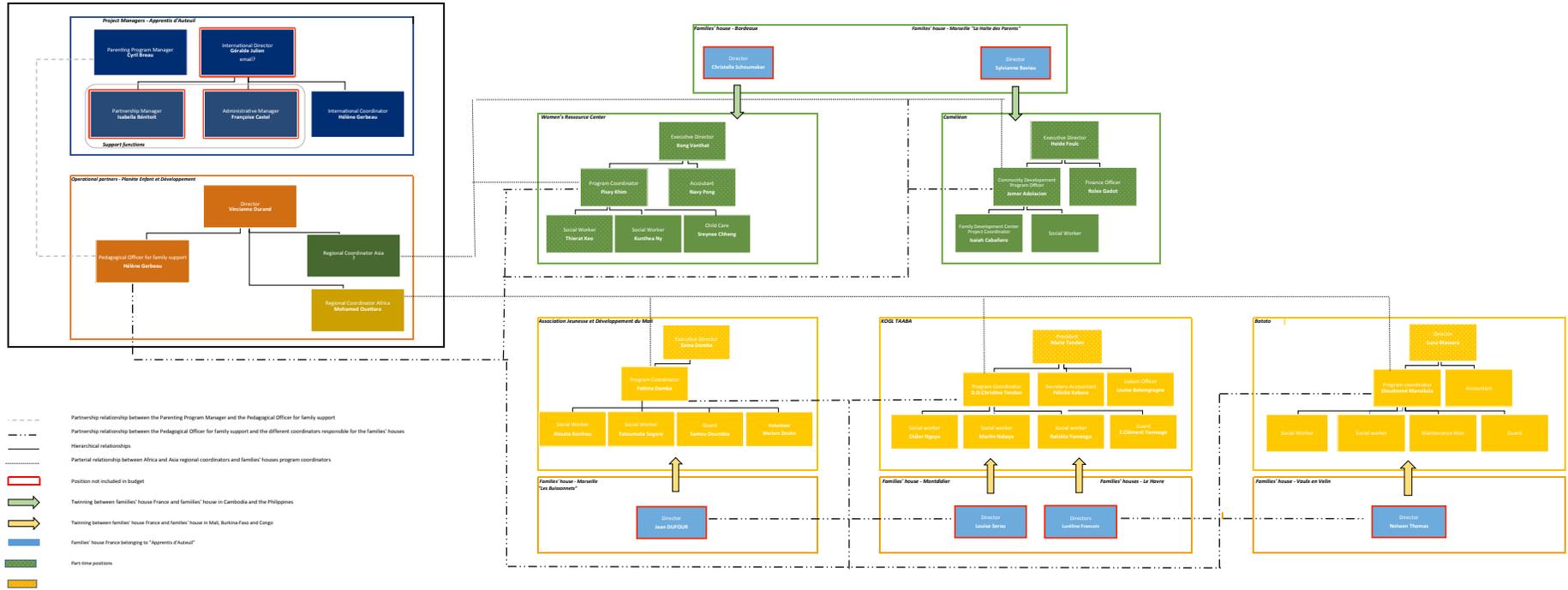
la communication, et donc les prises de décisions. Plus important encore : cela permettrait de libérer du temps pour l'accompagnement et l'écoute des populations. Ainsi pourrait se mettre en place une logique d'aide au développement moins efficiente et rationnelle : en somme, une logique moins relative au discours et au « paraître » qu'à des actions concrètes de terrain, au profit de l'individu.

Le discours politique est destiné à donner aux mensonges l'accent de la vérité, à rendre le meurtre respectable et à donner l'apparence de la solidarité à un simple courant d'air.

George Orwell

ANNEXES

Annexe I : Présentation de l'organigramme du projet « Via-familiis »



Annexe II : Bienfaits de la colonisation énoncés par Jules Ferry le 28 juillet 1885

- Bienfait humaniste : *« Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures ».*

- Bienfait économique : *« sur le terrain économique, je me suis permis de placer devant vous, en les appuyant de quelques chiffres, les considérations qui justifient la politique d'expansion coloniale au point de vue de ce besoin de plus en plus impérieusement senti par les populations industrielles de l'Europe et particulièrement de notre riche et laborieux pays de France, le besoin de débouchés [...] »*

- Bienfait stratégique : *« Il faut que notre pays se mette en mesure de faire ce que font tous les autres, et, puisque la politique d'expansion coloniale est le mobile général qui emporte à l'heure qu'il est toutes les puissances Européennes, il faut qu'il en prenne son parti, autrement il arrivera... il arrivera ce qui est advenu à d'autres nations qui ont joué un très grand rôle il y a trois siècles, et qui se trouvent aujourd'hui, quelques puissances, quelques grandes qu'elles aient été descendues au troisième ou au quatrième rang ».*

Annexe III : Organes subsidiaires et institutions spécialisées composant l'ONU

Ces derniers ont pour la plupart été créés rapidement après la mise en place de la Charte des Nations-Unies afin de « favoriser le progrès économique et social de tous les peuples » (Charte des Nations-Unies : 1945).

- Les organes subsidiaires sont au nombre de 150 et permettent de répondre à des besoins précis des logiques bureaucratiques ou encore à des revendications des pays du Sud anciennement colonisés (MAURY. J.P : 2004). Parmi les plus connus et ceux qui nous intéressent, nous pouvons citer : les programmes pour le développement (PNUD) créé en 1951, le fond pour l'enfance (UNICEF) créé en 1948 ou encore le haut-commissariat aux droits de l'homme et le haut-commissariat pour les réfugiés (HCR) créé en 1950 (MAURY. J.P : 2004).
- Les institutions spécialisées sont mises en place dans le cadre de domaines économiques, sociaux, de santé publique ou encore d'éducation. Elles disposent d'un budget, de personnel et d'un siège attitré (MAURY. J.P : 2004). Parmi ces institutions qui représentent le plus d'intérêt au sein de cette partie, nous pouvons notamment citer : L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) créé en 1943, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) entrée en vigueur en 1948, ou encore les institutions de Bretton Woods instituées lors de la Conférence du même nom, entre le 1^{er} et 22 juillet 1944. Institutions de Bretton Woods au sujet desquelles je souhaite m'attarder au vu de son importance capitale dans la compréhension que nous devons avoir de l'aide au développement ainsi que dans la lutte contre la pauvreté (MAURY. J.P : 2004 & NATIONS UNIES : 2020).

Parmi ces institutions spécialisées la Banque Mondiale (BM) et le Fond Monétaire International (FMI)⁴² sont apparues comme essentielles dans la mise en œuvre du système de distribution de l'aide au développement. Elles s'ancrent au travers de la conférence de Bretton Woods de 1944, où 44 pays ont choisi de ratifier les accords, du même nom, afin d'éviter de retomber dans une grande crise économique comme celle des années 1930 (TOUSSAINT. E & MILLET. D : 2016, MAURY. J.P : 2004).

Le FMI était à l'époque, chargé du contrôle et de la gestion des taux de change ainsi que de garantir la stabilité des monnaies en instaurant le dollar au cœur du système monétaire mondial, actuellement elle a toujours cette fonction. (TOUSSAINT. E & MILLET. D : 2016). La BM elle, ancre et ancre toujours sa fonction au travers de sa composition : la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) créée le 27 décembre 1945 et de l'Association Internationale de développement (IDA) créée le 24 septembre 1960. (TOUSSAINT. E & MILLET. D : 2016). La BIRD a été mise en place afin d'aider l'Europe à se reconstruire face aux ravages de la 2nde Guerre Mondiale au travers de

⁴² Appelées également « institutions de Bretton Woods ».

prêts. Son orientation a changé quand, dans les années 1970, les pays dits du « tiers-monde » devenant majoritaires au sein de l'ONU, ont commencé à mettre un accent prioritaire sur la question du développement. La BIRD a donc orienté ses prêts vers les pays les plus pauvres (MAURY. J.P : 2004). Quant à l'IDA, elle a été créée en complément des actions de la BIRD. Ses prêts accordés disposent seulement d'un délai plus long que ceux de la BIRD avec des taux d'intérêts très faibles voire nuls (Association Internationale de Développement : 2021).

Annexe IV : Tableau des caractéristiques des personnes interrogées

Partie prenante du projet	Noms et prénoms des personnes interrogés - Fonction des personnes interrogées	Date de l'entretien
Apprentis d'Auteuil	<ul style="list-style-type: none"> - Hélène GERBEAU - Coordinatrice Nationale - Cyril BREAU - Responsable Programme Parentalité - Isabella Bénitoit - Responsable des Partenariats - Carole CUSSEAU – Chef de projet 	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} juillet 2021 - 16 juillet 2021 - 24 juin 2021 - 20 juillet 2021
Planète Enfants et Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Hélène GERBEAU - Chargée pédagogique accompagnement familial 	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} juillet 2021
Kogl Taaba	<ul style="list-style-type: none"> - Maria TENDEO – Directrice exécutive 	<ul style="list-style-type: none"> - 25 juillet 2021
AJDM	<ul style="list-style-type: none"> - Sama DOMBA – Directeur exécutif - Fatima DOMBA – Coordinatrice programme 	<ul style="list-style-type: none"> - 12 juillet 2021 - 15 juin 2021
BATOTO	<ul style="list-style-type: none"> - Luna MASSERA – Directrice exécutive 	<ul style="list-style-type: none"> - 28 mai 2021

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT ET APPRENTIS D'AUTEUIL, 2019-2020, « *Via Familiis - Accompagnement des familles et des enfants vulnérables par un dispositif innovant « Maisons des familles » à l'international* », Note d'initiatives d'ONG – NIONG.

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, 2018, « *L'AFD partenaire des Organisations de la Société Civile 2018-2023* », [URL: <https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>, consulté le 23 juin 2021].

ANNELIES Alain, 1980, « *A propos du discours de McNamara* », [URL: <https://books.openedition.org/iheid/>, consulté le 31 mai 2021].

APPRENTIS D'AUTEUIL, 2021, <https://www.apprentis-auteuil.org/apprentis-dauteuil>, consulté le 25 mai 2021].

ARTOUCHE LYDIA, 2012, « *L'efficacité dans l'aide publique au développement: la déclaration de paris: une aide « efficace » pour un état « efficace »* »; Mémoire de Maitrise en sciences politique, Université du Québec à Montréal. [URL: <https://core.ac.uk/>, consulté le 26 mai 2021].

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, 2021 « *Qu'est-ce que l'IDA ?* » [URL: <https://ida.banquemondiale.org/apropos/quest-ce-que-lida>, consulté le 25 mai 2021].

<https://www.apprentis-auteuil.org/apprentis-dauteuil-aujourd'hui.html#c1493>

BERR Eric & COMBARNOUS François, 2004, « *L'impact du consensus de Washington sur les pays en développement : une évaluation empirique* » [URL : https://www.researchgate.net/publication/5178491_L'impact_du_consensus_de_Washington_sur_les_pays_en_developpement_une_evaluation_empirique, consulté le 31 mai 2021].

BOUJU Jacky, 2012, « *La culture du développement et la dépolitisation de l'anthropologie* » [URL : <https://journals.openedition.org/apad/4114>, consulté le 23 juin 2021].

BOUJU Jacky & Sylvie AYIMPAM, 2015, « *Ethnocentrisme et partenariat : la violence symbolique de l'aide humanitaire* », [URL : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/wp-content/uploads/2018/02>, consulté le 23 juin 2021].

BUNGENER Pierre, 2016 « *Le savoir et le faire : Relations interculturelles et développement* », [URL : <https://books.openedition.org/iheid/3923?lang=fr>, consulté le 9 juin 2021].

CARDIANAL Arienne, 2010, « *Savoirs traditionnels et développement: apports critiques* »; Mémoire de Maitrise en sciences politique, Université du Québec à Montréal. [URL: <https://archipel.uqam.ca/>, consulté le 25 mai 2021].

CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, 2021, [URL: <https://www.cnrtl.fr/definition/ethnocentrisme>, consulté le 21 mai 2021].

CHEVALIER Jacques, 2003, « *l'Etat post-moderne* » [URL: <https://journals.openedition.org/lectures/24361>, consulté le 30 juin 2021].

CISSE Rokhaya, SALAM FALL Abdou, ADJAMAGBO Agnès, ATTANE Anne, 2018, « *La parentalité en Afrique de l'Ouest et du Centre* ». pp. 37 - 59 [URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01791432>, consulté le 6 juillet 2021].